



Manou

BULLETIN MUNICIPAL



No
37
—
20
24
—

RETOUR SUR
LES ÉVÈNEMENTS
DE NOTRE
COMMUNE

FÉVRIER
2025

www.mairie-de-manou.com

Mairie de Manou
2 rue Louise Koppe
28240 Manou
02 37 81 85 13
contact@mairie-de-manou.fr

A
B

Lundi 9h - 12h et 13h30 - 17h
Mardi 9h - 12h et 13h30 - 17h
Jeudi 15h - 19h



EDITO

Chères manousiennes,
Chers manousiens,

Nouveau bulletin, nouvelle année...
Je vous souhaite à toutes et tous le meilleur en cette nouvelle année 2025 et surtout qu'elle vous garde en parfaite santé.

L'un des sujets principaux de l'année écoulée est celui du raccordement à l'assainissement collectif.

Pour mémoire, le premier projet d'assainissement collectif date des années 1970. Son déploiement a dû reprendre en 2020 face à l'urgence de nos impacts sur le milieu et notamment sur l'Eure.

55 ans plus tard, le projet est réel et depuis le 19 août 2024, le raccordement au réseau est possible pour toutes les habitations concernées. Je tenais à avoir un mot pour chacun des habitants financièrement concernés par ce projet. Nous sommes conscients que l'effort demandé est important et perçu différemment en fonction de chaque situation personnelle. Je tenais à vous réaffirmer que notre présence à vos côtés est entière et que nous sommes à votre écoute pour faciliter vos travaux.

J'en suis profondément convaincue, l'assainissement collectif est une réalisation essentielle pour notre avenir. Nous devons agir en responsabilité afin de diminuer nos impacts sur notre environnement pour nous et les générations futures.

Après avoir abordé l'importance de l'assainissement collectif pour notre commune et notre environnement, il est également crucial de considérer les actions que nous avons et allons entreprendre pour améliorer notre cadre de vie.

En 2024, nous avons fleuri la place de la mairie, le tour de l'église et nous avons entamé une réflexion sur la plantation de haies et le fleurissement. Elle se poursuivra, avec vous, en 2025. Tous ces aménagements nécessitent des femmes et des hommes pour les concrétiser et nous souhaitons vous associer à ces choix.

La feuille de route de 2020 prévoyait des collectifs citoyens autour de certaines thématiques. Nous avons été freinés par le COVID puis nous avons laissé filer le temps.

Cette année nous impliquerons, toutes les manousiennes et tous les manousiens désireux de le faire, dans certains de nos projets.

Pour que 2025 soit une année de création de richesse et de mobilisation citoyenne, nous axerons nos actions autour de la sécurité (participation citoyenne, régulation de vitesse, sens de circulation) ainsi qu'autour de nos chemins de randonnées tout en continuant la procédure de restructuration de notre cimetière.



EDITO



Ce dernier point est un sujet sensible mais là encore primordial. La procédure administrative débutée en 2024 se poursuit en 2025. Ce travail de restructuration est une étape obligatoire avant de pouvoir dans le futur réfléchir à l'aménagement de notre cimetière et améliorer son accessibilité.

Après avoir parlé d'accessibilité, définissons l'accès. C'est «la possibilité pour quelqu'un d'atteindre un lieu». Ainsi pour sécuriser et rendre accessible rapidement et facilement notre adresse, la loi 3DS a imposé à toutes les communes, la dénomination de toutes les voies et lieux-dits selon un cadre spécifique. En 2024, nous avons commencé le travail sur la «base adresse locale» en partenariat avec les services de La Poste. C'est pourquoi en 2025, certains d'entre nous verront leur adresse changer. Cette démarche sera expliquée et se déroulera de manière concertée au cours de cette année.

Réfléchir et agir ensemble, dans le dialogue et la concertation c'est ce que nous vous proposons pour 2025. C'est une brique essentielle pour améliorer le «vivre ensemble».

Vivre ensemble est une nécessité pour notre survie. C'est aussi la richesse d'une commune rurale comme la nôtre.

Il en va de notre volonté et de notre responsabilité, de faire que les conflits s'apaisent, de renforcer le dialogue avec nos voisins et de respecter les règles nécessaires à la vie collective.

En tant qu'habitant et citoyen, nous avons des obligations à respecter pour assurer un cadre de vie agréable et serein à tous : entretenir ses pieds de murs, ses haies, ses limites de propriétés, ramasser les feuilles provenant de nos arbres qui tombent sur la voie publique et bouchent les fossés, maintenir perméable son entrée charrière, respecter les horaires autorisés pour faire du bruit ...

Voici un message simple que je réitère pourtant chaque année.

Je souhaite sincèrement que l'union citoyenne que l'on vous propose se concrétise, que le dialogue et la concertation nous permettent que la vie à Manou demeure toujours aussi agréable et qu'elle soit propice à l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles familles.

Je formule le voeu que l'année 2025 soit chargée d'échanges authentiques, de détermination sans faille pour répondre aux enjeux qui nous attendent malgré un contexte budgétaire compliqué.

Ensemble, faisons de 2025, une année riche de participation collective et citoyenne pour assurer une belle réussite à nos projets.

Bien Fidèlement,
Votre Maire, Stéphanie Coutel.



TARIFS COMMUNAUX

Lors du dernier conseil de l'année 2024, l'équipe municipale a décidé de ne pas modifier les tarifs communaux pour 2025.

Les tarifs des deux salles des fêtes ainsi que ceux du cimetière restent donc identiques à l'année précédente.

TARIFS ET CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES :

SALLE POLYVALENTE	Commune		Hors commune		Nettoyage
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Week-end	220 €	320 €	300 €	400 €	
Semaine	140 €	240 €	145 €	245 €	
Heure	10 € / heure		15 € / heure		

SALLE COMMUNALE	Commune		Hors commune		Nettoyage
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Week-end	70 €	90 €	100 €	140 €	
Semaine	50 €	70 €	80 €	110 €	
Heure	5 € / heure		8 € / heure		

Le montant de la caution demandée lors de la location de la salle polyvalente est fixé à 800 € tandis que le montant de la caution demandée lors de la location de la salle communale est fixé à 300 €. Le forfait nettoyage comprend les sols, les sanitaires, les vitres et les abords extérieurs. Il ne comprend pas le débarras de la vaisselle, le rangement des tables et des chaises.

TARIFS DU CIMETIÈRE :

Concession cinquantenaire	229 €	Case quinzenaire	250 €
Concession trentenaire	152 €	Case trentenaire	500 €

TARIFS DES CARTES DE PÊCHE :

Carte à l'année	50 €
Carte à la journée	8 €



No 37

DANS CE NUMÉRO

Au nom des membres du Conseil Municipal, je tenais à remercier chaleureusement, Annie Botineau, habitante de Manou depuis des décennies, qui nous a fait l'honneur de créer la première de couverture de notre bulletin municipal 2024. Grâce à sa passion pour l'aquarelle, née il y a seulement quelques mois, Annie, jeune retraitée, a pu nous dessiner l'église de notre commune. Nous vous en sommes infiniment reconnaissants et vous souhaitons une belle continuation dans vos futures créations.

Stéphanie Coutel et son équipe municipale

Tarifs communaux	4
Démarches administratives : vos documents	6
Kit sécurité	8
Restructuration du cimetière communal	9
État civil	10
Cérémonies de souvenir	11
Conseils Municipaux : extraits des séances 2024	12
Budget 2024	24
Assainissement collectif	26
Eau potable	27
CDC Terres de Perche : Lettre d'info	28
Nouvelles des cousins canadiens	32
Parc Naturel Régional du Perche • Suivez le logo Valeurs Parc !	34
Sur le site des Robichonneries à Manou	35
Associations de Manou	36
École de Manou	42
Déferlante percheronne	43
Rencontre : Constance Santaromana	44
Services enfance - jeunesse - parentalité	46
ADMR	48
CPTS Noel	49
Espace France Services	50
Les numéros d'urgence & numéros utiles nationaux	51
SIRTOM - Tri sélectif - Calendrier des jours de collecte	52
Les Autorisations d'urbanisme et les taxes en 2024	54
Répertoire des professionnels de santé	58



VOS DOCUMENTS

ACTE DE NAISSANCE

- Demande à adresser par écrit à la Mairie du lieu de naissance
- + Copie de la carte d'identité
- + Enveloppe timbrée pour le retour.

Acte de naissance pour les français nés à l'étranger

- Ecrire à Service Central de l'État Civil :
- 11 rue de la Maison Blanche, 44 941 Nantes Cedex 9

Pour effectuer vos démarches administratives concernant la carte d'identité et/ou le passeport biométrique, vous devrez obligatoirement vous adresser dans l'une des Mairies d'Eure-et-Loir ci-après :

Auneau / Bonneval / Brezolles / Chartres / Châteaudun / Châteauneuf-en-Thymerais / Cloyes / Courville-sur-Eure / Dreux / Epernon / Illiers-Combray / La Loupe / Lucé / Luisant / Maintenon / Nogent-le-Roi / Nogent-le-Rotrou / Senonches / Vernouillet / Villages Vovéens

CARTE D'IDENTITÉ

- 1^{ère} demande de carte d'identité pour personne majeure/mineure :**
- 2 photos d'identité conformes aux normes
 - + Justificatif de domicile
 - + Copie intégrale de l'acte de naissance de -3 mois.

Renouvellement de carte d'identité pour personne majeure/mineure :

- Ancienne Carte Nationale d'Identité
- + 2 photos d'identité conforme aux normes
- + Justificatif de domicile.

Carte perdue/volée :

- Déclaration de perte : la déclaration de perte sera faite au guichet de la mairie lors du dépôt de dossier
- Déclaration de vol : à remplir à la gendarmerie et fournir le récépissé
- + 2 photos d'identité conformes aux normes
- + Justificatif de domicile
- + 25€ en timbre fiscal à acheter au préalable dans un bureau de tabac ou au Trésor Public ou sur le site Internet : timbres.impots.gouv.fr

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

1^{ère} demande de passeport pour personne majeure :

- N° de pré-demande si démarche en ligne
- + Carte nationale d'identité (original+photocopie / si renouvellement fournir le passeport original + photocopie)
- + Photographie d'identité récente et conforme aux normes
- + 1 timbre fiscal à 86€ (achat en ligne)
- + 1 justificatif de domicile (original+photocopie)

1^{ère} demande de passeport pour personne mineure :

- N° de pré-demande si démarche en ligne
- + Carte nationale d'identité (original+photocopie / si renouvellement fournir le passeport original enfant + photocopie)
- + Photographie d'identité récente et conforme aux normes
- + 1 timbre fiscal à 17€ de 0 à 15 ans et 42€ pour 15 ans et plus (achat en ligne)
- + 1 justificatif de domicile (original+photocopie)
- + Pièce d'identité du parent (original+photocopie)

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉCLARATION DE TRAVAUX

Attention, les imprimés CERFA utilisés pour les demandes d'autorisation d'urbanisme ont changé au 1^{er} janvier 2025. N'utilisez donc plus les anciens imprimés.

- Plans de situation
- + plan de masse
- + plan des travaux
- + photos si besoin

Consulter le site internet www.service-public.fr.



RECENSEMENT CITOYEN

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ?

Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) ? Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, que vous viviez en France ou à l'étranger. Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen **à partir de votre 16^e anniversaire**. Vous devez le faire **dans les 3 mois qui suivent**. Vous avez jusqu'à la fin du 3^e mois pour le faire. Il est **obligatoire** de faire le recensement citoyen.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez **une attestation de recensement**. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire.
- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

Comment faire le recensement citoyen ?

Les règles sont différentes selon votre situation : Vous pouvez faire le recensement citoyen à la mairie de votre domicile ou sur internet : Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Mais en votre absence, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place, avant votre 18e anniversaire.

Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide ou tout autre document justifiant de la nationalité française
- Livret de famille à jour

Ou en ligne sur service-public.fr

Vous devez avoir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide ou tout autre document justifiant de la nationalité française
- Livret de famille à jour.

Comment obtenir l'attestation de recensement ?

- Vous avez fait le recensement en mairie
- La mairie vous remet votre attestation de recensement le jour-même de votre recensement citoyen.
- Vous avez fait le recensement en ligne
- Votre attestation de recensement peut :
- Soit se trouver dans le porte-document de votre compte personnel en ligne
- Soit vous est envoyée par courrier par la mairie dans les 10 jours.

L'attestation de recensement vous sert à prouver que vous avez fait votre recensement citoyen.

Pour vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, baccalauréat...) ou concours organisé par l'administration française, vous devez présenter l'un des documents suivants :

- Votre attestation de recensement
- En cas de perte ou de vol de votre attestation de recensement, une attestation de situation administrative (que vous devez demander à votre centre de service national)
- Un document prouvant votre situation concernant la journée défense citoyenneté (JDC). Il peut s'agir de votre certificat individuel de participation à la JDC ou de votre attestation individuelle d'exemption à la JDC.

Que faire en cas de perte ou vol de l'attestation ?

Vous devez demander une attestation de situation administrative à votre CSNJ : **Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) - Orléans (pour les départements 18, 36, 41, 45)**

• 75 rue du Parc
BP 32521
45038 Orléans Cedex 01
09 70 84 51 51

csnj-orleans.contact.fct@intradef.gouv.fr

Vous pouvez la demander :

- Soit par mail (avec un scan de votre carte d'identité valide ou de votre passeport valide)
- Soit par courrier (avec la photocopie de votre carte d'identité valide ou de votre passeport valide).



TRANSPORT

KIT SÉCURITÉ

Vous vous déplacez à pied, en vélo, en trottinette de bon matin ou en fin de journée sur la commune ?

Vous n'avez pas l'éclairage suffisant et vous ne vous sentez pas en sécurité sur le bord de la chaussée ?

La Mairie met à votre disposition, gratuitement, un kit sécurité pour que vous puissiez être plus visible.

Deux brassards fluorescents ainsi qu'une pile de poche vous attendent au secrétariat de la Mairie.



CIMETIÈRE COMMUNAL

RESTRUCTURATION DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Comme vous le savez, la commune a entrepris la restructuration du cimetière afin de le mettre en conformité juridique, d'en assurer la sécurité, l'esthétique et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La 1^{ère} phase en cours consiste à régulariser les sépultures qui ne disposent pas de concession.

Nous invitons, jusqu'à la date du 30 avril 2025, les héritiers et ayants-droits des sépultures dont la liste a été largement diffusée et affichée à l'entrée du cimetière (des petits panneaux ont été plantés devant les tombes concernées), à se manifester auprès de la Mairie afin de régulariser la situation juridique des sépultures (choix de la reprise d'une concession ou abandon de la tombe).

Nous entamons la 2^e phase, qui concerne les tombes en état visuel d'abandon. Rappelons que les titulaires d'une concession ont pour obligation d'entretenir la sépulture. Une liste des sépultures concernées a également été diffusée et affichée.

Un constat sera réalisé au cours du 1^{er} semestre 2025, sous la supervision du bureau d'études qui nous épaulera dans cette démarche. Les personnes concernées et identifiées auront alors un an pour régulariser la situation de la sépulture, soit en effectuant les travaux qui s'imposent, soit en décidant d'abandonner la tombe. Nous invitons toutes les familles concernées à participer à cette opération de constat.

Les sépultures qui auront été abandonnées (lors de la phase 1 ou de la phase 2) feront, à l'issue de la procédure, l'objet d'une reprise physique par la commune. Les restes mortuaires éventuels feront l'objet d'un transfert dans l'ossuaire communal. Un registre permettra d'assurer la traçabilité de ces restes placés dans un reliquaire.



POMPES FUNÈBRES Pénard Tessier

61 route de la Ferté Vidame

28250 SENONCHES

02 37 37 91 11

3 impasse de la Cerisaie

28240 LA LOUPE

02 37 53 90 44

www.pompes-funebres-penard.fr



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

GUEROUİ SKAPSKI Naël
né le 28 juillet 2024

TOURNEUR Léandre
né le 18 septembre 2024

MARIAGES

DURAND Mélodie et
GUYON Johan
le 18 mai 2024

BALLIN Brigitte et
LECONTE Claude
le 14 septembre 2024

DÉCÈS

K'FURY Lucette
décédée le 11 mars 2024

BOSSO Yolande
décédée le 17 mai 2024

BOUCHARD Réjane
décédée le 16 juin 2024

DECHENE Monique
décédée le 1^{er} septembre 2024

GOURMANEL Alain
décédé le 10 septembre 2024

BOUCHARD Alain
décédé le 30 septembre 2024

WEBER Yvette
décédée le 23 octobre 2024

l'atelier de Michelle



2 rue de l'étang
28240 MANOU
06.50.04.85.09

latelierdemichelle@outlook.com

Couture
Tricot
Broderie
Retouches
Ourlets
Accessoires



CÉRÉMONIES DU SOUVENIR

Cérémonie du 8 mai 2024 :

Mercredi 8 mai 2024, Madame le Maire, entourée de conseillers municipaux et des habitants, a commémoré le 79e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale en France et en Europe.

Le 8 mai 1945, dans un élan collectif, chacun pleure les morts et salue ceux qui ont combattu. 79 ans après, réunis devant le monument aux morts, nous leur rendons un même hommage.

Après la lecture du message de Monsieur Sébastien Lecornu, Ministre des Armées et du Président de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre), une minute de silence a été observée en mémoire de tous les morts civils ou militaires de la dernière guerre mondiale.



Cérémonie du 14 juillet 2024 :

Sous cette belle journée du 14 juillet, c'est en nombre que les Manousiens sont venus à la cérémonie de la Fête Nationale.

Les plus jeunes ont procédé au dépôt de la gerbe aux couleurs emblématiques de notre pays. Les personnes présentes ont ensuite écouté le discours lu par Chloé Trémier, disposée aux côtés de Madame le Maire. Chloé, scolarisée en 6ème au Collège de La Loupe, prend plaisir depuis quelques temps à lire le discours solennel à chacune de nos commémorations.

Pour clôturer ce moment, un verre de l'amitié a été partagé au Bar de la Grange.



Cérémonie du 11 novembre 2024 :

En cette cérémonie du 11 novembre, beaucoup de personnes ont fait le déplacement pour honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre les valeurs de la République.

Exceptionnellement, le verre de l'amitié a été servi à la salle communale. Cette année, la commémoration du 11 novembre n'a pas été suivie par le traditionnel repas des aînés.

Pour cette année 2024, ce repas a été remplacé par la remise d'un colis gourmand à nos aînés. Ces colis, pour une ou deux personnes, ont été confectionnés par le Parc Naturel du Perche. On pouvait y trouver de bons produits provenant seulement du Perche.

Lors de cette matinée du 7 décembre au Bar de la Grange, c'est environ 70 personnes, âgés de plus de 67 ans, qui se sont déplacées pour partager un café, un croissant, ou encore un chocolat chaud offert par la municipalité.

Des instants de partages, des sourires, des anecdotes, des retrouvailles, des rencontres... Une matinée très appréciée par nos aînés avant les fêtes de fin d'année.





EXTRAITS DES SÉANCES

SÉANCE DU 5 JANVIER 2024

● ADRESSAGE – DEMANDE DE SUBVENTION

M^{me} le Maire expose :

À compter du 1^{er} juin 2024, notre commune devra disposer d'une base de données relatives à la dénomination des voies, des lieudits, et la numérotation des maisons et autres bâtiments. Cette base de données devra être mise à disposition sur un site dédié, géré par l'IGN. Afin de respecter les modalités techniques de création, de publication et de modification de cette base, il a été préféré de faire appel à un prestataire maîtrisant le sujet. La Poste nous a fourni un devis de 2759,62 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Prestation	2759,62 € HT
DET 30%	827,88 €
Autofinancement	1931,74 € HT

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le projet ci-dessus et le plan de financement proposé, et autorise M^{me} le Maire à procéder à toute demande de subvention au meilleur taux.

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

● TAUX DES TAXES 2024

Madame le Maire rappelle qu'il convient de délibérer sur le taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

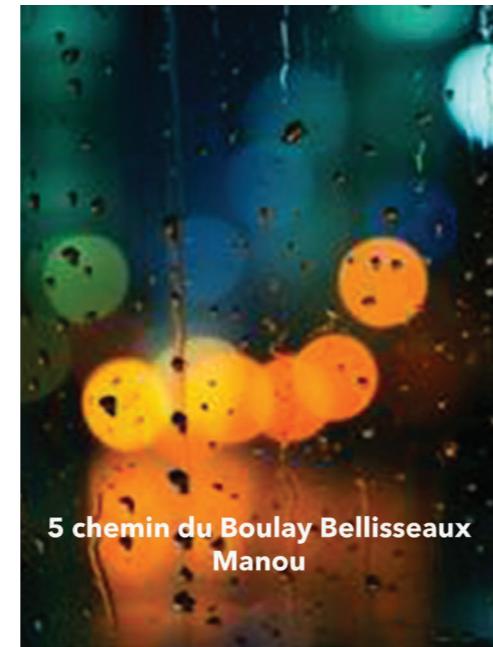
Il est proposé au conseil de maintenir pour 2024 les taux au même niveau que 2023 pour les taxes foncières et de retenir le dernier taux voté en 2020 soit 9,45% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, savoir :

Taxe foncière sur le bâti :	38,51%	produit attendu : 233.294
Taxe foncière sur le non bâti :	37,74%	produit attendu : 23.248
Taxe d'habitation résidences secondaires	9,45 %	produit attendu : 25.213
TOTAL :	281.755	

Le montant total prévisionnel 2024 de recettes au titre de la fiscalité totale s'établit comme suit :

• Produit attendu des taxes à taux voté	281.755 €
• Allocation compensatrice taxe foncière	2.586 €
• Coefficient correcteur	-49.602 €
TOTAL	232.153 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide le vote des taux pour 2024 au niveau précisé ci-dessus.



MBEAUTY

Prothésiste ongulaire

06 16 66 69 53



● BUDGET COMMUNE 2024

Récemment réunie, la commission des finances a déterminé et validé les montants des recettes et dépenses de fonctionnement qui sont proposés au conseil. Les montants suivants sont proposés au vote :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 487.310,00 € ;
Recettes : 596.371,33 € dont report de l'excédent 2023 de 150.152,33 €
Section présentée en sur-excédent de 109.061,33 €

Section investissements :

Dépenses : 197.470,78 €
dont report du déficit 2023 : 43.130,78 €
Recettes : 197.470,78 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le budget principal de la commune pour 2024 tel qu'il est proposé ci-dessus.

● BUDGET EAU 2024

Récemment réunie, la commission des finances a déterminé et validé les montants des recettes et dépenses de fonctionnement qui sont proposés au conseil. Les montants suivants sont proposés au vote :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 28.499,20 € ;
Recettes : 28.499,20 € dont report de l'excédent 2023 de 9.896,00 €.

Section investissements :

Dépenses : 119.826,68 €
Recettes : 119.826,68 € dont report de l'excédent 2023 de 59.395,49 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le budget annexe Eau 2024 tel qu'il est proposé ci-dessus.

● BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Récemment réunie, la commission des finances a déterminé et validé les montants des recettes et dépenses de fonctionnement qui sont proposés au conseil. Les montants suivants sont proposés au vote :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 375.000,00 € ;
Recettes : 375.000,00 €

Section investissements :

Dépenses : 1.712.554,53 € dont report de l'excédent 2023 de 312.977,54 €
Recettes : 1.712.554,53 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le budget assainissement pour 2024 tel qu'il est proposé ci-dessus.

● SUBVENTIONS VOYAGE SCOLAIRE

M^{me} le Maire informe le conseil que la commune a reçu deux demandes de subvention pour un voyage scolaire pour un élève du lycée Rémi Belleau et pour un élève du collège de Senonches.

Il est proposé au conseil d'attribuer à chaque famille concernée la somme de 50€ sous réserve de la fourniture des justificatifs du voyage.

Après débat, le conseil, à l'unanimité décide d'attribuer la somme de 50 € à chaque famille demandeuse sous réserve de réception des justificatifs du voyage.



● SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

M^{me} le Maire expose :

Nous avons reçu en mairie plusieurs demandes de subventions émanant d'associations :

- APE des 3 villages
- APE de Neuilly sur Eure
- USEP Perche 28
- Jeunes sapeurs-pompiers de Senonches

Il y a lieu de se prononcer sur ces demandes.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

- APE des 3 villages : 50 €
- USEP PERCHE 28 : 50 €

● DÉCISION D'AIDE SOCIALE

M^{me} le Maire expose :

Depuis la dissolution du CCAS, il appartient à la commune d'intervenir, le cas échéant, pour venir en aide à ceux de nos administrés qui rencontraient de grosses difficultés personnelles.

Il est proposé d'aider un administré très peu fortuné et qui a besoin de faire effectuer des opérations d'entretien dans son domicile.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide d'octroyer jusqu'à hauteur de la somme de 1.000 € pour aider l'administré à faire face à cette mauvaise passe. La somme sera réglée directement aux prestataires qui interviendront.

● PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT AUX AGENTS DE LA COMMUNE

M^{me} le Maire expose :

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 crée une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale.

Le versement de cette prime facultative est institué par délibération des organes délibérants des collectivités territoriales, après avis du comité social territorial.

Le montant maximum de la prime versée est fixé en fonction de la rémunération brute perçue par l'agent entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023. La prime est en outre proratisée en fonction de la durée hebdomadaire de service de l'agent. La prime doit être versée avant le 30 juin 2024.

Aucun agent ne dépassant la rémunération de 23.700 € brut entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, le montant maximum de la prime est de 800 €, pour un agent dont le service est de 35 h hebdomadaires.

Cet avis nous a été notifié sous le n° 2024/PEPA/043 et a reçu un vote favorable du CST le 05 février 2024.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide d'octroyer aux agents de la collectivité la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le montant maximum prévu en fonction de la rémunération perçue par les agents entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023. Cette prime sera versée aux agents avec les rémunérations de mai 2024.

● PRÉCONISATIONS DU PNRP CONCERNANT LA MÉTHANISATION

M^{me} le Maire expose :

Le PNRP nous a communiqué ses préconisations pour les projets de méthanisation sur le territoire du Parc Naturel Régional du Perche.

M^{me} le Maire expose au conseil une synthèse des principales préconisations. Il est rappelé que ce document a été communiqué aux membres du conseil conjointement à la convocation à la réunion de ce jour.

Après débat, le conseil, à la majorité (1 abstention), prend acte de la communication des préconisations évoquées ci-dessus, relatives aux projets de méthanisation, et s'engage à s'y référer dans le cas de futurs projets de cet ordre sur la commune.



● CADRAGE DE LA PROCÉDURE DE REPRISE DES SÉPULTURES SANS TITRE DU CIMETIÈRE COMMUNAL

M^{me} le Maire rappelle à l'assemblée, à l'appui de la liste des emplacements concernés à la date du 21 mars 2023, qu'il existe dans le cimetière communal de nombreuses sépultures, dont l'existence est parfois ancienne et dans lesquelles un ou plusieurs défunt de la même famille y ont été inhumés sans que cette dernière soit pour autant titulaire d'une concession à l'endroit considéré [...]

En conséquence, le Maire propose au conseil municipal :

- de procéder à une démarche de communication et d'information préalablement à la reprise des terrains par la commune afin de faire en sorte que les familles intéressées se fassent connaître en mairie et puissent procéder aux formalités nécessaires pour régulariser la situation de la sépulture les concernant,
- d'attribuer aux familles qui le souhaitent, si la place sur le terrain le permet, une concession au bénéfice de tous les ayants droit de la ou des personnes inhumées après remise en état de la sépulture si besoin ou, le cas échéant, d'autoriser la famille à transférer les restes de leurs défunt dans une

concession du cimetière ou dans un autre cimetière,

- de proposer, dans ces circonstances, une concession au prix du m² de terrain réellement occupé,
- de fixer une date butoir à cette procédure au terme de laquelle il sera ordonné la reprise administrative des terrains, en l'état. [...]

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le contenu de cette délibération.

● BAPTÊMES CIVILS

M^{me} le Maire expose : La commune est de plus en plus sollicitée pour organiser des baptêmes civils. En effet, la plupart des communes environnantes refuse d'organiser ces cérémonies qui n'ont aucune valeur juridique. Notre commune n'ayant pas vocation à supporter les conséquences des choix des autres communes, il est proposé au conseil de décider que, à l'avenir, ce type de cérémonie ne sera organisé que pour les seuls habitants de Manou.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide de résERVER l'organisation des baptêmes civils aux seuls habitants de la commune.



GARAGE EXPERT

GARAGE JULIEN
ALLIANCE PERCHE AUTO

Réparations toutes marques
40 Avenue du Thymerais, 28240 La Loupe
julien.leclerc66@sfr.fr • 02 37 81 07 63



CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

DOSSIER PLAN EGLISE

M^{me} le Maire expose :

Des travaux de réparation sont envisagés dans l'église. Il est proposé au conseil de procéder à une demande de subvention dans le cadre du dispositif «Eglise - Petit Patrimoine» du Conseil départemental.

Le plan de financement se présenterait ainsi, sur la base des devis obtenus :

Dépenses :

Toit et plancher de l'église	3070 € HT
Croix en chêne	900 € HT
TOTAL	3970 € HT

Recettes :

Subvention département 30%	1191 € HT
Autofinancement	2779 € HT
TOTAL	3970 € HT

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le projet de réparation de l'église et le plan de financement associé et autorise M^{me} le Maire à procéder à toute demande de subventions au meilleur taux.

VOIRIE

M^{me} le Maire expose :

Il y a lieu de faire mettre à la côte les tampons du réseau d'assainissement rue Louis Houde, rue Louise Koppe et rue du Château.

Le plan de financement se présenterait ainsi, sur la base des devis reçus :

Dépenses :

Travaux HT	2947.04
------------	---------

Recettes :

FDI 50%	1473.52
Autofinancement	1473.52

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve les travaux exposés ci-dessus, le plan de financement correspondant et autorise M^{me} le Maire à procéder à toute demande de subventions au meilleur taux.

CONVENTION INSTRUCTION URBANISME

M^{me} le Maire expose :

A compter de l'entrée en vigueur du PLUi, la commune ne bénéficiera plus de l'instruction gratuite des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Nous devrons nous tourner vers le PETR, à Nogent-le-Rotrou, qui assurera l'instruction, moyennant finances.

Afin d'anticiper cette bascule, il convient de signer une convention entre la commune et le PETR.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer cette convention.



CONSEILS MUNICIPAUX

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M^{me} le Maire à signer la convention présentée ci-dessus.

SUBVENTION DES VOYAGES SCOLAIRES

M^{me} le Maire expose :

La commune est régulièrement sollicitée par des parents pour l'obtention d'une contribution financière destinée à les aider à payer les voyages effectués dans le cadre scolaire.

Il est proposé au conseil de prendre une délibération à caractère permanent sur ce sujet.

Par le passé, il a été accordé la somme de 50€ aux parents demandeurs.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide d'accorder à toute famille sollicitant une contribution financière au voyage scolaire de leurs enfants. Le montant de l'aide est fixé à 50€.

L'aide sera accordé :

- Sur demande écrite des parents
- Après fourniture d'un justificatif précisant le coût et le reste à charge de la famille, ainsi que la participation réelle au voyage.

ALIENATION DE CHEMINS RURAUX ET PARCELLES

M^{me} le Maire expose :

Comme évoqué lors de précédents conseils, il est prévu de procéder à l'aliénation d'un certain nombre de portions de chemins ruraux de la commune et d'une parcelle ne présentant plus d'intérêt pour la commune.

Il s'agit des chemins ou portions de chemins et parcelles suivants :

- CR n° 52 de la Villedieu à la rivière de l'Eure
- CR n°24 de l'Oiserie à Malzaise

- CR n° 45 dit de la vallée Biquet + CR à Senonches
- CR n° 12bis (Métiveries)
- Parcelle C0165 «Les Ailes Blanches»
- Chemin entre le 17 et le 19 chemin du Boulay Bellisseaux

• Enclave Tourbière des Froux

M^{me} le Maire présente les plans cadastraux aux conseillers.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord pour aliéner les chemins, parcelles ou portions de chemins listés ci-dessus, sous réserve du rendu de l'enquête publique à venir.

ENQUETE PUBLIQUE CESSION DE CHEMINS RURAUX

M^{me} le Maire expose :

Compte tenu de la délibération n° 24-06-06, il y a lieu de poursuivre cette opération par l'ouverture d'une enquête publique. Celle-ci se déroulera du 16/07/2024 à 9 heures au 30/07/2024 à 17 heures.

A cet effet, un registre préalablement côté et paraphé par le commissaire enquêteur sera mis à disposition du public afin d'y consigner les éventuelles observations.

Mme le maire informe avoir rencontré M^{me} Yvette Chaillou, commissaire enquêteur qui sera en charge des opérations et se tiendra à la disposition du public en mairie, aux jours et heures suivants :

- Le 16/07/2024 de 9h à 11h
- Le 20/07/2024 de 10h à 12h
- Le 30/07/2024 de 15h à 17h

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le lancement de l'enquête publique aux dates et conditions précisées ci-dessus.





● GESTION DE L'EAU RAD RPQS 2023

M^{me} le Maire transmet la parole à Mathieu Saulnier qui présente au conseil le Rapport annuel du délégué technique du service de l'eau pour 2023.

Les principales données sont communiquées au conseil :

51.300 m³ d'eau mise en distribution

33200 m³ facturés

100% d'analyses conformes

17 fuites réparées durant l'année

362 abonnés recensés

Prix de l'eau pour une facture type 120 m³ : 2.73 € TTC

Après débat, le conseil, à l'unanimité, prend acte de la communication des données du RAD pour l'année 2023.

● CULTURE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE DE LA STATION D'EPURATION

M^{me} le Maire expose :

Il a été accordé par le passé à M. Pascal Lecointre de cultiver la parcelle sur laquelle est désormais construite la station d'épuration. Une partie de la parcelle reste toutefois disponible.

Il est demandé au conseil d'autoriser M. Lecointre à cultiver la partie de cette parcelle non occupée par la station d'épuration.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M. Lecointre à cultiver la partie de la parcelle non occupée par la station d'épuration.

● Questions diverses

CURAGE DES FOSSES :

M^{me} le Maire informe le conseil :

Les pluies très abondantes de cet hiver ont mis en évidence la nécessité de faire procéder au curage d'un certain nombre de fossés, afin d'éviter les inondations chez les particuliers.

Il a été signé un 1^{er} devis pour le curage des fossés situés à L'Oiserie et aux Quatre vents pour un montant de 1240 € HT. Les autres chemins concernés seront traités en 2025.

PARCELLES BOISEES

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu, comme la loi l'exige, une offre préférentielle

d'acquisition de parcelles boisées par la commune. Il s'agit des parcelles D89 et ZD 31, pour une surface totale de 1 ha 03 a 33 ca.

Au prix de 6000 €.

M^{me} le Maire sollicite l'avis du conseil sur l'intérêt de répondre favorablement à cette offre.

ESPACES VERTS

M^{me} le Maire rappelle que notre agent technique a quitté ses fonctions le 18 juin.

Dans l'attente d'un recrutement, il était urgent de trouver une solution provisoire pour l'entretien des espaces verts. L'entreprise ESPACES VERTS VIGNY a été sollicitée. Le devis proposé s'élève à 2200 € TTC. Leur intervention cessera dès la prise de fonction du nouvel agent technique.

EAU POTABLE

Mathieu Saulnier informe le conseil du démarrage de la réalisation du schéma directeur d'eau potable intercommunal. Il est désormais possible de recourir aux aides prévues par le Département et l'Agence de l'Eau pour les études et travaux sur les réseaux.

SÉANCE DU 13 AOÛT 2024

● ENTRETIEN DE LA STEP – ANALYSE DES OFFRES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

M^{me} le Maire expose :

Dans la perspective de la prochaine mise en service du réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration, il convient de définir la manière dont sera assurée la maintenance du réseau.

Il a été choisi de faire appel à un prestataire extérieur. Nous avons bénéficié de l'aide de Gwenaëlle Nguyen, intervenant au sein de la communauté de communes Terres de Perche, pour démarcher les entreprises et procéder à l'analyse des offres des entreprises ayant répondu.

Trois entreprises spécialisées ont été démarchées et deux d'entre elles ont répondu.

Après analyse et négociation, il s'avère que c'est l'entreprise AQUALTER qui propose le mieux-disant.

Le coût s'élèverait à 8.120 € HT pour 2024 et à 17458 € HT sans option ou 23332 € HT avec option pour les années 2025 et 2026.

Il est proposé au conseil d'approuver ce choix.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise AQUALTER, pour sa proposition avec option de 23.332 € HT pour 2025 et 2026 et sa proposition de 8120 € HT pour 2024, pour assurer l'entretien du réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration dès leur mise en service. Mme le Maire est autorisée à prendre tout engagement et signer tout document en ce sens.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide le vote des taux pour 2023 au niveau précisé ci-dessus.

● Questions diverses

• Point sur le recrutement d'un agent technique

M^{me} le Maire expose qu'il a été diffusé l'offre d'emploi sur le site de l'emploi territorial et auprès de France Travail.

Des candidatures ont été reçues. Il conviendra de les analyser et de procéder au recrutement dès le début de l'automne si possible.

• Point sur les travaux relatifs à l'assainissement collectif

M^{me} le Maire informe le conseil que les travaux en domaine privé devraient commencer le 19 août 2024.

• Enquête publique chemins ruraux

M^{me} le Maire informe le conseil que l'enquête publique s'est bien déroulée. Nous sommes dans l'attente du rapport de la commissaire enquêtrice.

• M^{me} le Maire rappelle qu'elle souhaite que se constitue au sein du conseil un groupe de travail dans le cadre de la constitution de la base adresse, sur la base du travail effectué par La Poste. Se portent volontaires : Amélie Blanchet, Marija Milutinovic, Mathieu Saulnier, Stéphanie Coutel.

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

● TRAITEMENT COMPTABLE TRAVAUX DOMAINE PRIVE

M^{me} le Maire expose :

À la demande du Service de Gestion Comptable de Nogent-le-Rotrou et du Bureau des Finances Locales de la Préfecture, il y a lieu de délibérer sur les modalités de traitement comptable de l'opération groupée des travaux en domaine privé de raccordement à l'assainissement collectif.

Euri TOUSSAINT Mickaël

**NEUF & RENOVATION
RGE
TOUSSAINT
Mickaël
MAÇONNERIE
COUVERTURE
ISOLATION**

Le Moulin - 61290 Marchainville

02 33 73 10 01 • 06 76 94 31 88

toussaintg0354@orange.fr



CONSEILS MUNICIPAUX

Il est rappelé au conseil que, afin de faire bénéficier les propriétaires concernés et en exprimant la volonté, d'une aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN), il a été conclu des conventions entre les propriétaires volontaires et la commune, ainsi qu'un marché avec l'entreprise Bernasconi (sous-traitant entreprise Charles Travaux).

Il a été décidé que l'aide de l'AESN, fixée à 3000 € par raccordement, sera recalculée en proratisant l'enveloppe de l'aide à recevoir en fonction du montant de la facture définitive de chaque propriétaire, compte tenu de la variation du montant des travaux d'une adresse à l'autre.

Il a été défini le traitement comptable suivant :

- Règlement des factures des fournisseurs au fil de l'avancement des travaux. Il s'agira des factures définitives pour les adresses concernées
- Emission d'un titre à destination des propriétaires du montant de la facture définitive déduction faite de l'aide estimée de l'AESN à hauteur de 40% (taux initialement et publiquement annoncé) sur le hors taxes.
- Emission d'un titre « interne » du montant de l'aide déduite
- Demande de paiement de l'aide à l'AESN. Sachant que devront être fournies à l'AESN les pièces suivantes : o Facture des fournisseurs acquittées, plan de recollement, PV de conformité, BSD (bordereau de suivi des déchets)
- Il est probable que, à l'issue des travaux, il subsiste un reliquat d'aide AESN. Ce reliquat fera l'objet d'un versement aux propriétaires, sur la base proratisée définitive des travaux et de l'aide.
- Il a été retenu le principe d'affecter comptablement ces opérations dans un compte de tiers 45 du budget annexe assainissement, afin que le résultat du budget assainissement ne soit pas affecté par ces mouvements.
- Au terme des opérations, le compte 45 sera donc soldé.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, accepte le traitement comptable exposé ci-dessus dans le cadre de l'opération groupée de travaux de raccordement en domaine privé.



● CONVENTION INSTRUCTION AVEC LE PETR

M^{me} le Maire expose :

Le PLUi de la CDC Terres de Perche est en cours de finalisation. A compter de son entrée en vigueur, il ne sera plus possible de bénéficier de l'instruction gratuite par les services de l'Etat des demandes d'autorisation d'urbanisme (Déclarations préalables, CU, permis de construire).

Il conviendra donc de faire instruire ces demandes par le PETR à Nogent-le-Rotrou.

M^{me} le Maire communique les tarifs figurant en annexe qui seront pratiqués par ce partenaire.

Dans ce cadre, il est nécessaire de signer une convention entre la commune et le PETR. Il est demandé au conseil d'autoriser Mme le maire à la signer.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M^{me} le Maire à signer la convention d'instruction avec le PETR.

● CRÉATION DE POSTE

M^{me} le Maire expose :

Dans le cadre du recrutement d'un nouvel agent technique, le candidat qui est retenu est fonctionnaire. Dans ce cadre, nous sommes contraints de le recruter à son grade actuel. Il est adjoint technique principal de 2^e classe. Le grade de l'agent précédent était adjoint technique. Il y a donc lieu de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe pour 35 heures hebdomadaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve la création de poste telle qu'exposée ci-dessus.



CONSEILS MUNICIPAUX

● Questions diverses

• Point sur le recrutement d'un agent technique :

M^{me} le Maire expose que nous avons vraisemblablement trouvé le bon candidat mais, comme celui-ci est déjà en poste, il y a lieu d'attendre de son employeur la durée du préavis qui lui sera imposé (maximum trois mois)

• Travaux de voirie :

M^{me} le Maire présente un point sur les sommes de subventions restant disponibles dans le cadre du FDI et sur les travaux restant à effectuer.

• Les travaux relatifs à l'assainissement collectif :

M^{me} le Maire informe le conseil que les travaux en domaine privé ont commencé comme prévu le 19 août 2024

• M^{me} le maire informe que la nouvelle Charte du Parc Naturel Régional du Perche est en cours de finalisation et que l'enquête publique prochaine permette aux habitants de s'exprimer dans ce cadre de la manière la plus constructive possible.

• Point avancement du PLUi :

M^{me} le Maire précise qu'une erreur a été commise sur le plan des périmètres adaptés transmis à l'enquête publique. De même, plusieurs « coquilles » figurent sur le PLUi, qui n'a donc pu être voté au dernier conseil communautaire. Le vote des périmètres adaptés a donc été reporté. Les cartes sont consultables sur le site de la CDC Terres de Perche.

• Marija Milutinovic et Michèle Peignier réalisent des recherches sur la création d'un massif à la salle des fêtes. De nombreuses possibilités s'offrent à nous. Point à voir selon le budget alloué pour la floraison.

11 Novembre :

• Amélie Blanchet informe les membres du conseil que le repas du 11 novembre ne pourra pas se tenir à l'Auberge du Moulin à Vent. D'autres solutions sont proposées pour remplacer ce moment de partage.



SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

● FIXATION DES TARIFS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M^{me} le Maire et Mathieu Saulnier exposent :

Il convient de fixer le tarif de l'eau distribuée dans le cadre de l'assainissement collectif. Ce tarif sera appliqué aux abonnés raccordés au réseau à compter du 1^{er} janvier 2025.

De nombreux éléments d'incertitude subsistent quant au budget de fonctionnement du budget annexe assainissement :

- Difficulté à définir le nombre d'abonnés qui seront raccordés au cours de l'année 2025
- Difficulté à définir certaines charges de fonctionnement (électricité, amortissement, frais divers,...)
- Impact du taux du livret A sur lequel est indexé l'emprunt auprès de la Banque des Territoires
- Capacité à rembourser l'emprunt à CT auprès de la Caisse d'Epargne pour 1.000.000 € en janvier 2025

Il a été initialement envisagé d'atteindre un prix de 5€ le m³ d'eau assainie, le prix de l'eau potable étant défini à 2.36€ HT. Ce prix a été recalculé récemment et arrêté à la somme de 2.73€ HT. Soit un différentiel de 0.37€ HT.

Le montant des amortissements sera impacté par les révisions de prix supportées sur les travaux de création du réseau et de la STEP. Les révisions s'élèvent à ce jour à 125.000€ HT environ, soit 3125 € d'amortissement. L'estimation de la consommation d'eau assainie est établie à 13629 m³ (base chiffres 2023). Soit un surcoût de 0.22€ HT au m³.

L'estimation du coût de l'eau assainie s'élèverait à 0.37€ + 0.22 €, soit 0.59€ HT.





CONSEILS MUNICIPAUX

Face à ce trop grand nombre d'incertitudes, il est proposé au conseil de fixer le prix du m³ assaini à 5.50€ HT. Soit 2.77€ pour la part assainissement. Il est également proposé de facturer un abonnement forfaitaire de 70 € par compteur.

Il est proposé de fixer les autres tarifs comme suit : Taxe assainissement : pour les immeubles raccordés au réseau avec avis conforme dans le délai des 2 ans (entre le 19 août 2024 et le 19 août 2026) part variable / m³ consommé : 2.77 € TTC

Part fixe / foyer/an : 70.00 TTC

Pour les immeubles non raccordés au réseau dans le délai des 2 ans (applicable à partir du 20 août 2026), application d'une pénalité financière annuelle conformément à l'article L1331-8 du CGCT et du règlement du service public d'assainissement collectif, Part variable / m³ consommé : 5.54 € TTC

Part fixe / foyer : 140.00 € TTC

PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif) / branchement : 2500 € TTC

Contrôle de conformité : 180 € TTC

Diagnostic assainissement collectif dans le cadre d'une cession immobilière (par AQUALTER) 177.60 € TTC

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve la fixation des tarifs assainissement collectif telle que développée ci-dessus

Et autorise me le Maire à signer la convention de recouvrement avec la société SUEZ.

REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M^{me} le Maire et Mathieu Saulnier exposent : Il y a lieu d'approuver le règlement du service d'assainissement collectif. Le projet a été communiqué à l'ensemble des conseillers.

Ce document a pour objet de définir les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux dans le réseau public d'assainissement de la commune de Manou afin que soient assurées la sécurité, l'hygiène publique et la protection de l'environnement. Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le règlement de service d'assainissement tel qu'il a été communiqué aux conseillers, pour une entrée en vigueur le 12 décembre 2024.

● PARTICIPATION CITOYENNE

M^{me} le Maire expose :

Lors d'un précédent conseil, le dispositif « Participation citoyenne » a été présenté aux conseillers par le gendarme ESCOPE. Il a été transmis aux conseillers une plaquette explicative.

Il y a lieu de délibérer pour s'inscrire dans ce dispositif.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve l'engagement de la commune dans le dispositif « Participation Citoyenne ».

● COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU PNRP :

M^{me} le Maire expose :

Le PNRP (Parc Naturel Régional du Perche) vient de nous faire parvenir son rapport d'activités au titre de 2023.

M^{me} le Maire expose un résumé des principales réalisations de 2023 et précise qu'elle tient à la disposition des conseillers le texte intégral du rapport.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport 2023 du PNRP.



CONSEILS MUNICIPAUX

● TARIFS COMMUNAUX 2025

M^{me} le Maire expose :

Il y a lieu, comme chaque année, de délibérer sur les tarifs communaux qui seront applicables durant la prochaine année. M^{me} le Maire propose au conseil de maintenir inchangés par rapport à 2024 les tarifs pour 2025.

● SUBVENTION USEP 28

M^{me} le Maire expose :

En raison d'oubli de versement de subventions à l'USEP 28 durant les exercices précédents, il est proposé au conseil d'accorder une subvention exceptionnelle pour 2024 de 350 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve l'attribution de cette subvention.

● Questions diverses

• Point sur le recrutement d'un agent technique :

M^{me} le Maire informe le conseil que le nouvel agent technique a pris son poste le 2 décembre. Il a été prévu une modulation des horaires en fonction des saisons. L'agent effectuera 30h sur 4 jours du 1^{er} octobre au 31 mars et 40h sur 5 jours du 1^{er} avril au 30 septembre.

- Marija Milutinovic signale que d'importants déchets ont été déposés chemin de Hérissé. Un constat va être établi.

- Point avancement du PLUi** : Le PLUi a été adopté lors du dernier conseil communautaire. Reste le contrôle de légalité avant l'entrée en vigueur.

- La cérémonie des vœux du maire** est prévue le 10 janvier 2025.

- M^{me} le Maire souhaite la mise en place d'un groupe de travail sur la base adresse.

- Une inquiétude s'accroît quant au **maintien de toutes les classes des écoles en raison d'une évolution à la baisse des effectifs**.

DRABEK Mickael

ENT. GÉNÉRALE DE TERRASSEMENT & DÉMOLITION

4, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, 28250 SENONCHES
(ENTRÉE FACE EUROFEU - DIRECTION LA LOUPE)

Vente de matériaux
SABLE, MÉLANGE BÉTON, CALCAIRE...

Location mini-pelle

Location de benne de 10m³

06.65.76.36.82

Terrasses, Bordures, Murets
Mini-pelles - Pelleteuses
Tranchées en tous genres

Parkings, allées etc.
Fosses septiques, fosses à eau



BUDGET COMMUNAL 2024

Le budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne «dépenses» et d'une colonne «recettes».

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante...);
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes...).

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...);
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'Etat.

Charges de fonctionnement : 487 310€

Charges générales	118 100 € soit 24.23%
(voirie, réseaux, eau et assainissement, électricité, etc.)	
Charges de personnel	83 100 € soit 17.05 %
(salaires et charges)	
Atténuation de produits	44 000 € soit 9.03 %
Autres charges	158 720 € soit 32.57 %
(cotisations retraite, indemnités, syndicat scolaire)	
Charges financières	3 929 € soit 0.81 %
(Intérêts des emprunts)	
Dépenses imprévues	0 € soit 0 %
Transfert à la section d'investissement	78 961 € soit 16.20 %
Opérations d'ordre	0 € soit 0 %
Charges exceptionnelles	500 € soit 0.10 %
(Subvention Budget Assainissement)	



Produits de fonctionnement : 596 371 €

Produits des services	19 000 € soit 3.19 %
(services périscolaires, concessions cimetière)	
Impôts et taxes	223 567 € soit 40.17 %
Dotations et participations	157 050 € soit 26.33 %
(DGF)	
Autres produits de gestion courante	30 002 € soit 5.03 %
(Revenus des immeubles, location salle des fêtes)	
Atténuations de charges	600 € soit 0.10 %
Résultat reporté	150 152 € soit 25,18 %

Dépenses d'investissement : 197 471 €

Remboursement des emprunts	18 530 € soit 9.38 %
Immobilisations	135 810 € soit 68.77 %
Solde d'exécution reporté	43 131 € soit 21.84 %
Dépenses imprévues	0 € soit 0 %
Recettes d'investissement : 197 471 €	
Dotations et fonds divers (FCTVA, taxes d'urbanisme)	54 775 € soit 27.74 %
Subventions	63 735 € soit 32.28 %
Opérations d'ordre	0 € soit 0 %
Transfert de la section de fonctionnement	78 961 € soit 38.98 %

LES VIDANGES ORNAISES

NETTOYAGE - DEGAZAGE - DECOUPAGE DE CUVES CARBURANT
POMPAGE DECHETS INDUSTRIELLES

Contrôle réseaux : Passage caméra, test à l'air, essais de compactage
Curage de Réseaux d'eaux pluviales et eaux usées
Dégorgement Canalisation - Poste de relèvement
Vidanges de fosse Septique et Bac à graisse
Location de toilettes chimiques

NOUVEAU LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES

Tel : 06 36 25 04 86

Interventions urgences 7/7 24 heures/24

**Sarl Les Vidanges Ornaises 7 ZA La Basse Martinière
61290 Neuilly sur Eure**



ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Les opérations de réception de la station d'épuration entrent dans leur phase finale et seront achevées en début d'année 2025.

Le réseau d'assainissement et la station d'épuration sont opérationnels depuis le 19 août 2024.

Les usagers du centre-bourg zonés en assainissement collectif sont autorisés depuis cette date à se raccorder sur les boîtes de branchement mises en œuvre en face de chez eux.

Quelques rappels utiles concernant ces travaux de raccordement :

- Pour les usagers déjà raccordés, application des taxes assainissement collectif à partir de l'index du compteur relevé lors du contrôle de conformité de votre branchement (part variable de 2,77 €/m³ et part fixe annuelle de 70 €).
- Pour les usagers non raccordés, obligation de raccordement sous un délai de deux ans.



Courant ce délai réglementaire, ils dépendront du SPANC (service public d'assainissement non collectif) et seront soumis à sa redevance (entre 20 € et 100 € selon les cas). Au-delà de cette date, les usagers non raccordés dépendront du service public d'assainissement et se verront appliquer toutes les taxes assainissement collectif avec une pénalité financière pour dépassement des délais réglementaires (doublement des taxes).

• Dans le cas de figure de travaux de raccordement réalisés par vous-même ou l'entreprise de votre choix (hors opération groupée subventionnée), vous trouverez le cahier des charges à respecter sur le site internet de la commune de Manou (www.mairie-de-manou.com). Vos travaux devront obligatoirement être contrôlés par le cabinet VERDI afin d'obtenir la conformité du branchement (document nécessaire en cas de vente de votre habitation).

Interlocuteur : M^{me} CORDIER Mélodie
(T. 02 37 90 12 54 / Courriel : mcordier@verdi.fr).

• La taxe de raccordement d'un montant de 2 500 € sera envoyée en début d'année prochaine à tous les foyers raccordés ou raccordables (foyers dont les travaux ne sont pas encore réalisés).

Cette taxe permet à la commune de rembourser les emprunts et de faire fonctionner les ouvrages. En cas de difficultés de paiement, n'hésitez pas à contacter le Trésor Public qui pourra vous proposer des adaptations de paiement.

Le règlement du service public d'assainissement collectif sera distribué en début d'année aux usagers du bourg. Il permet de définir les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux dans le réseau public d'assainissement de la commune de Manou afin que soient assurées la sécurité, l'hygiène publique et la protection de l'environnement.

Ce document est téléchargeable sur le site internet de la commune de Manou (www.mairie-de-manou.com).



EAU POTABLE

EAU POTABLE QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES...

Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) pour l'exercice 2023 a été approuvé en conseil municipal.

Quelles sont les informations importantes à retenir dans ce document ?

- Le tarif TTC applicable pour une consommation d'un ménage de référence (consommation de **120 m³/an**) est de **2,73 €/m³**.
- Quelques liens importants en compléments de ce résumé :
 - RPQS 2023 téléchargeable sur le site internet de la commune de Manou : www.mairie-de-manou.com
 - Observatoire National d'Eau et d'Assainissement : www.observatoire-eau-assainissement.fr → 
- L'eau potable, distribuée à Manou, est achetée au SIPEP-REL (La Loupe) qui en assure la production (pompage) et l'interconnexion jusqu'à notre commune.
- Le service d'exploitation est géré par un délégataire de service public (DSP) représenté par l'entreprise privée SUEZ
- Le réseau de distribution d'eau potable desservant la commune de Manou démarre du réservoir des «Quatre Vents» et est constitué de **21,5 km** de canalisations avec **362** abonnés raccordés
- Sur un volume de **51 299 m³** mis en distribution, **33 177 m³** d'eau ont été facturés et **479 m³** d'eau livré gratuitement (dégrèvement), le delta restant correspondant en majorité aux fuites du réseau
- **150 m³** supplémentaires non facturés sont affectés au volume de service du réseau
- **2 946 m³** supplémentaires non facturés (évaluation) correspondent aux prélèvements «sauvages» sur le réseau (prises directes sur les poteaux incendie)
- **17** réparations de fuites ont été réalisées sur les canalisations
- Le rendement du réseau de distribution était de **71,6%** avec un indice linéaire de pertes en réseau de **1,9 m³/km/jour**
- **100 %** de conformité sur les analyses bactériologiques
- **60 à 100 %** de conformité sur les analyses physico-chimiques (eau agressive nécessitant une meilleure neutralisation)
- La qualité de l'eau potable distribuée sur la commune de Manou est classée par l'Agence Régionale de Santé comme une eau de bonne qualité

ENTREPRISE ANDRÉ

PLOMBERIE CHAUFFAGE RAMONAGE

Frigault André
2 route de Neuilly, 28240 Manou
06 85 17 29 21
frigaultandre1@gmail.com



N° SIRET 888 078 573 00019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LETTRE d'info

Communauté de Communes
Terres de Perche

ÉCONOMIE & EMPLOI



BRUNO JÉRÔME
Vice-président
Économie/Tourisme

ZOOM SUR

Soutien aux entreprises, nos solutions pour répondre à leurs besoins

PI CONCEPT : une implantation au service de sa croissance

En pleine croissance, PI CONCEPT, créée en 2016 et spécialisée dans l'événementiel (prestations artistiques, local et vente de matériel de sonorisation, lumière, vidéo), manquait de locaux pour son stockage.

"Nous cherchions un espace proche de notre siège, bien desservi et adapté", explique Peter Flaunet, son dirigeant.

Les terrains que nous avons à vendre sur la ZA de Thiron-Gardais ont répondu à ce besoin.

Ce projet, concrétisé en 2024 avec l'appui de la CdC, simplifie sa logistique, accroît sa visibilité et ouvre la voie à des créations d'emplois, dynamisant ainsi l'économie locale.



PLATUP : une installation stratégique à Champrond-en-Gâtine

Créée par deux anciens collègues, PLATUP propose la livraison de plateaux repas faits maison, une solution idéale pour les salariés ayant peu de temps pour déjeuner.

"Nous avons choisi Champrond-en-Gâtine pour sa localisation stratégique entre Nogent et Chartres, sur la Nationale 23", explique l'un des fondateurs.



Installée depuis novembre 2024 dans un bâtiment relais de la zone artisanale proposé en location par la CdC, l'entreprise a aménagé un laboratoire de 120m² dans un local de 290m² avec l'appui de notre collectivité.

Pour l'achat de terrain ou la location d'un bâtiment, contactez Estelle DUEZ, 02 37 81 46 81 ou dga@terresdeperche.fr



ACTUALITÉS Faciliter l'accès aux soins : une stratégie de fidélisation des étudiants en santé

STÉPHANIE COUTEL
Vice-Présidente
Santé/Attractivité

Pour améliorer l'accès aux soins sur notre territoire, la CdC a actionné tous les leviers possibles.

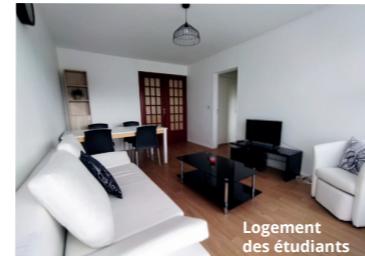


Après avoir financé l'arrivée de deux médecins généralistes, nous avons travaillé à l'accueil d'étudiants en santé et de remplaçants.

Des études ont montré qu'il existe une corrélation entre les lieux de stage des étudiants et leur future installation.

Nous avons signé une convention avec la SA d'Eure-et-Loir (bailleur social) pour réservé un logement à La Loupe à tarif attractif, pour les étudiants en santé, en stage sur notre territoire.

En septembre, le Conseil Départemental nous a accordé une aide dans le cadre du Pacte Eure-et-Loir santé pour couvrir une partie des frais de rénovation et d'équipement du logement.



Accueillir des étudiants, en leur facilitant les démarches, permet ainsi de les fidéliser et de les ancrer sur notre territoire.



TERRES DE PERCHE

URBANISME & ENVIRONNEMENT



MARTIAL LECOMTE & JEAN-MICHEL CERNEAU
Vice-présidents Travaux/Eau/Assainissement

Le rôle du SPANC

Depuis 2017, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes Terres de Perche accompagne les habitants en assainissement non collectif (ANC), soit 54 % des habitations.

Le rôle de ce service est d'informer, de contrôler les installations existantes et de valider les nouvelles installations.

Quelques chiffres

- ⦿ 4058 installations ANC
- ⦿ 113 habitations sans aucune installation d'Assainissement Non Collectif
- ⦿ 60 % d'installations non conformes (pour un chiffre moyen national de 62 %)
- ⦿ 1183 installations présentent un danger pour la santé des personnes



ACTUALITÉS

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : dernière étape franchie !

Lors de la séance du conseil communautaire du 12 novembre 2024, les élus ont officiellement approuvé le PLUI. Ce document fixe les règles et orientations pour l'aménagement et le développement du territoire. À noter : le dépôt des permis de construire se fait toujours auprès de votre mairie.

Tous les détails et documents sur notre site : <https://www.terresdeperche.fr/pages/plan-local-urbanisme>

- 📍 Hôtel de ville - Place de l'hôtel de ville, 28240 La Loupe
- 📞 02 37 81 29 59
- ✉️ cdc@terresdeperche.fr
- 🌐 www.terresdeperche.fr
- FACEBOOK Communauté de communes Terres de Perche
- IN Communauté de communes Terres de Perche

ZOOM SUR

Assainissement non collectif, les risques en cas de non-conformité

Le SPANC veille à préserver la santé publique et la nature face aux risques liés aux installations d'assainissement non-conformes.

Ces installations peuvent polluer les nappes et rivières, nuire à la biodiversité, ou présenter des dangers bactériologiques et physiques.

Malheureusement, il reste beaucoup trop d'installations sur notre territoire qui nécessitent des travaux urgents et indispensables.

À compter de 2027, la Communauté de Communes Terres de Perche envisage des mises en conformité pour les installations les plus à risque.

Pour anticiper cette échéance, sachez que des aides existent, comme l'Éco-prêt à taux zéro, et peut-être bientôt des subventions des Agences de l'Eau (12^e programme).

Vous avez besoin d'accompagnement ? Le SPANC est là pour vous guider !



MÉMO

- ⦿ Redevance annuelle ANC ou SPANC : 20 €/an
- ⦿ Pénalité pour non mise en conformité sous 4 ans, en cas de dangers pour la santé des personnes : + 20 €/an
- ⦿ Pénalité pour non mise en conformité sous 1 an après acquisition immobilière : + 80 €/an
- ⦿ Pénalité pour refus de visite pour le contrôle obligatoire : + 80 €/an
- ⦿ Pénalité pour non-respect de la mise en demeure sous un délai de 1 an (absence d'installation) : + 80 €/an
- Soit un montant sur la facture pouvant aller de **20 à 100 € par an selon la situation spécifique de votre installation**.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SERVICES AUX HABITANTS

ZOOM SUR

France Services vient à vous !

L'Espace France Services se rapproche de vous grâce à des permanences itinérantes.

Sur rendez-vous dans les mairies, ces permanences vous permettent de vous aider ou être accompagné dans vos démarches administratives en ligne (pré-demandes cartes d'identité/passeports, cartes grises...), pour une inscription France Travail, une commande de carte vitale, déclarer vos impôts...

Désormais piloté par Séverine Page (cf photo) agent intercommunal, ce service itinérant a débuté en 2023, dans les communes de Happonvilliers, Frazé et St-Victor-de-Buthon, avant de s'élargir à Champrond-en-Gâtine, Fontaine-Simon et Belhomert-Guéhouville en décembre 2023.

Depuis novembre 2024, elle se déplace également à Manou, St Eliph et Vaupillon. Ces permanences ont lieu, selon les communes, le mardi après-midi ou le vendredi matin.

RDV dans nos Espaces France Services à Thiron-Gardais et La Loupe pour un accompagnement plus complet avec les permanences de nos différents partenaires (CARSAT, France Travail, Mission Locale, Conseil Départemental, Comité Bassin d'Emploi...).

Des ateliers de formations numériques sont également proposés gratuitement et ouvert à tous.

2 nouvelles permanences dans les Espaces France Services

⦿ L'AGIRC-ARRCO, vous accompagne sur la retraite complémentaire : mise à jour de carrière, droits, démarches, ou encore dispositifs d'aide et prévention.

⦿ La Communauté 360 soutient les personnes en situation de handicap et leurs aidants pour des solutions adaptées.

Pour plus d'informations et prendre rendez-vous, La Loupe : ☎ 02 37 81 38 93 - Thiron-Gardais : ☎ 02 37 49 49 48

ACTUALITÉS



Séverine Page, Conseillère FS



TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

Une exclusivité pour vous, habitants de la CdC Terres de Perche.

C'est LA solution pour tous ceux qui ont besoin de se déplacer à travers nos 22 communes : pour aller au marché, chez le médecin, voir la famille...

⦿ Les bons de transport sont disponibles dans toutes les mairies et les France Services de La Loupe et Thiron-Gardais et le 1^{er} trajet A/R est gratuit !



TERRES DE PERCHE

TOURISME & ATTRACTIVITÉ

LE PARC AQUATIQUE DU PERCHE DE FONTAINE-SIMON EST DE NOUVEAU OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Merci à tous pour votre compréhension lors de la fermeture hivernale du Parc Aquatique du Perche ces 2 dernières années. Ces efforts collectifs ont porté leurs fruits, permettant de réaliser des économies d'énergie tout en poursuivant nos investissements.



ZOOM SUR

Économies d'énergie et investissements durables

Face à la hausse significative des tarifs d'électricité et de gaz en 2022 et 2023, la CdC a pris des mesures pour limiter l'impact sur les finances publiques.

Lors des 3 premiers mois de 2023 et 2024, une fermeture hivernale du Parc Aquatique a été mise en place.

Cela a permis de réaliser des économies sur les périodes les plus énergivores et les moins fréquentées, tout en maintenant nos dépenses énergétiques stables malgré une augmentation de 50% des coûts unitaires.

Ces fermetures ont également permis de poursuivre les investissements dans l'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment l'isolation du bâtiment, la réduction de la consommation des pompes de la piscine et la rénovation des espaces intérieurs.

Enfin, la CdC prévoit au printemps 2025 l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures exposées au sud.



Une nouvelle organisation

Notre cheffe de bassin : Jérôme MEROLLI.
Présente depuis plusieurs mois comme maître-nageuse sauveteuse, Jérôme devient la nouvelle responsable du Parc aquatique.

Avec une équipe largement recomposée (maîtres-nageurs, hôtesses d'accueil), nous avons à cœur de donner un nouveau souffle dynamique à l'établissement. Animations, journées thématiques, leçons de natation, aquagym, il y en a pour tous !

Lors des vacances de la Toussaint, de nouvelles formules de stages de natation ont déjà remporté un franc succès.

Pour rester informé sur les actualités du parc aquatique, abonnez-vous à la page Facebook : [parcaquatiqueduperche](#)

⦿ Un poste de BNSSA reste à pourvoir pour rejoindre cette équipe dynamique !

RAPPEL Réglementation des locations touristiques

Vous gérez déjà ou vous pensez ouvrir un meublé de tourisme (gîte) ou une chambre d'hôtes, vous avez 2 obligations :

1. **Obtenir le n° de SIRET de votre hébergement sur le site internet**, <https://procedures.inpi.fr/>

2. **Déclarer l'ouverture auprès de votre mairie** :

⦿ Pour un meublé de tourisme, avec le CERFA n° 14004*04

⦿ Pour une chambre d'hôtes, avec le CERFA n° 13566*03

⦿ En ligne : <https://demarches.service-public.fr/mademarche/HebergementTourisme/demande>



CHRISTOPHE BARRAL
Vice-Président
Sport / Enfance / Jeunesse





QUELQUES NOUVELLES POUR MANOU

Voici quelques nouvelles des descendants du citoyen Louis Houde de Manou qui a émigré au Canada en 1646.

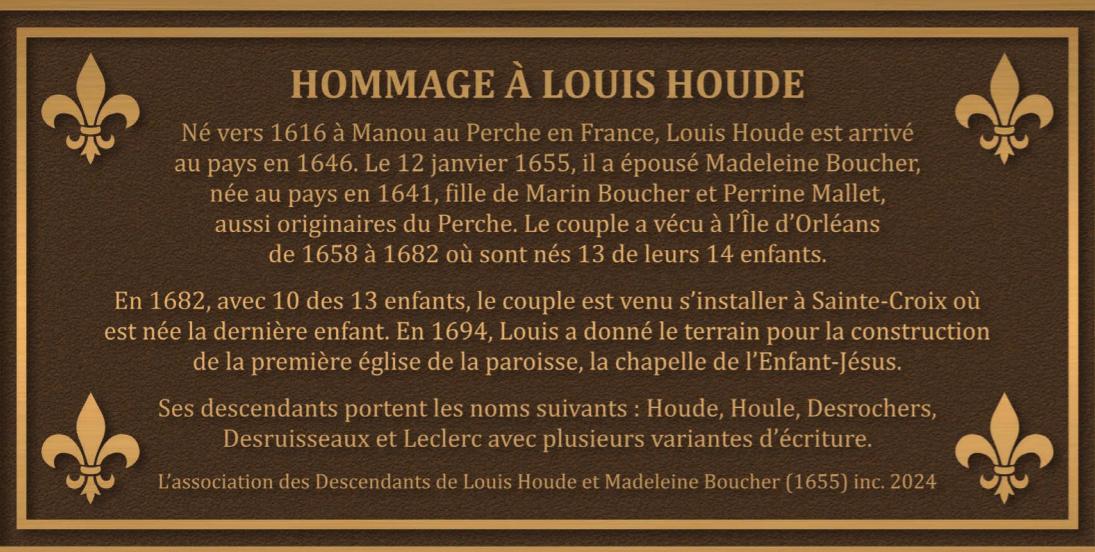
Comme Louis Houde s'était définitivement établi à Sainte-Croix, petite municipalité située entre Québec et Montréal sur la rive sud du fleuve St-Laurent, une plaque commémorative avait été installée il y a plus de trente ans sur la façade de l'église paroissiale pour rappeler son importante contribution à la naissance de la municipalité. Depuis, un meilleur accès aux archives et des recherches approfondies ont permis de corriger certaines informations qui apparaissaient sur la plaque. Le conseil d'administration de l'association des descendants de Louis Houde et Madeleine Boucher (DLHMB) a pris la décision de remplacer la plaque par une nouvelle contenant la mise à jour des informations.

L'inauguration officielle de la nouvelle plaque a été faite lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association tenue le 14 septembre dernier au Planétarium de Montréal. L'installation sur la façade de l'église de Sainte-Croix a suivi quelques jours après l'inauguration.

Tout au long de sa vie au Canada, Louis Houde s'est illustré en tant que citoyen exemplaire. Il a été reconnu comme personnage emblématique de la municipalité de Sainte-Croix. À son image, ses descendants sont nombreux à s'être illustrés dans toutes sortes de domaines et à toutes les époques depuis son arrivée au pays.

La dernière en liste est une fromagère renommée au Québec. Son nom est Marie-Chantal Houde et sa fromagerie s'appelle Nouvelle France. Cette fromagerie produit principalement des fromages au lait de brebis. Années après années, elle accumule les prix et les honneurs pour ses fromages.

Le 2 octobre dernier, elle procédait au lancement d'un nouveau fromage qu'elle dédiait à son ancêtre Louis Houde. Pour ce fromage, elle a dû s'associer à une ferme laitière (lait de vache). Le nom du nouveau fromage est «Houde le Patriarche». C'est un fromage à pâte molle et croûte lavée du type «Maroilles» du nord de la France. Le lancement fut un succès sur toute la ligne et le fromage est délicieux.



Nouvelle plaque commémorative

Je termine ce mot en renouvelant notre offre aux citoyens de Manou à venir découvrir le Québec tout en visitant bien sûr les endroits fréquentés par leur illustre citoyen du passé qui a transité par Québec, la Côte de Beaupré et l'Île d'Orléans avant de s'établir définitivement à Sainte-Croix en 1682.

Vous êtes toujours les bienvenus et nous serons ravis de vous conseiller pour ces visites.

Benoît Desrochers
Président du CA de DLHMB

Pour nous contacter :

www.famillelouishoude.com
E-mail : info@famillelouishoude.com





Avec le Parc naturel régional du Perche

DES ARTISANS S'ENGAGENT, SUIVEZ LE LOGO VALEURS PARC !

ENGAGÉS ENSEMBLE POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, POUR LE BIEN-ÊTRE DES FEMMES ET DES HOMMES AINSI QUE POUR L'ÉCONOMIE LOCALE, LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX S'ATTACHENT À LA VALORISATION DES RESOURCES NATURELLES ET CULTURELLES PROPRES À CHAQUE TERRITOIRE.

C'est dans cette perspective que les Parcs naturels régionaux ont créé ensemble la marque VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL, déposée par l'État et promue localement comme au plan national. La marque met en avant des produits et services du territoire obéissant à des référentiels spécifiques, auprès de consommateurs de plus en plus sensibles aux enjeux du développement durable.

Cette marque concerne aussi bien les produits agricoles que les produits artisanaux, les hébergements, prestations touristiques... Elle porte la vision d'un autre modèle de société conciliant de façon plus harmonieuse les aspects écologiques, économiques et sociaux, pour assurer de façon durable le bien-être des femmes et des hommes au sein de son territoire. Elle participe au développement local en structurant le territoire, en renforçant la solidarité entre acteurs dans le cadre d'une économie plus sociale et du maintien de la richesse des patrimoines naturels et culturels.

Sur le territoire du Parc, on compte ainsi près d'une douzaine d'artisans du bâti bénéficiaires pour lesquels cinq savoir-faire sont aujourd'hui reconnus : maçonnerie, couverture, charpente, menuiserie extérieure et taille de pierre. Mais aussi près d'une cinquantaine de prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs, meneurs de chevaux et producteurs cidricoles). La marque met aussi en valeur la Baguette du Perche, affichant, à travers elle, son soutien à toute la filière composée de quatre céréaliers, un moulin et d'une vingtaine de boulangeries.



COMMENT REJOINDRE LE RÉSEAU ?

Pour bénéficier de la marque, les artisans ont à soumettre des chantiers de références afin qu'un comité d'agrément puisse valider le savoir-faire présenter.

Une fois passée cette étape, une convention est signée entre l'artisan et le Parc. D'une durée de cinq ans, celle-ci est renouvelable via un audit.

Pour le parc, ces partenariats sont un encouragement donné aux artisans pour le travail de préservation du patrimoine réalisés par ces véritables ambassadeurs du Perche. Pour le grand public, c'est un gage d'engagement, alors suivez le logo !

Plus d'infos sur le site du Parc

www.parc-naturel-perche.fr
ou au 02 33 85 36 36

Marque Valeurs Parc n'est pas cantonnée au secteur du bâti. Sur le territoire du Parc du Perche, elle bénéficie aussi à des prestataires touristiques accueillants du public (hébergeurs, restaurateurs, meneurs de chevaux et producteurs cidricoles) ainsi qu'à la baguette du Perche, affichant, à travers elle, son soutien à toute la filière composée de quatre céréaliers, un moulin et une vingtaine de boulangeries.



SUR LE SITE DES ROBICHONNERIES À MANOU LES PAPILLONS DE NUIT À L'HONNEUR !

En bordure ouest de la forêt de Senonches, sur la commune de Manou, au sein du Parc naturel régional du Perche, l'espace naturel préservé des Robichonneries présente une prairie humide oligotrophe, un habitat naturel en très forte régression dans le Perche d'Eure-et-Loir.

Le site est en convention de gestion pour 10 ans entre le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Centre-Val de Loire et des propriétaires privés avec une animation territoriale en cours de développement depuis 2016.

Un récent inventaire mené par les spécialistes Philippe Thomas et Philippe Mothiron a permis de révéler une richesse majeure en termes de papillons de nuit. En effet, pas moins de 146 espèces de papillons de nuit ont été recensées, dont 26 nouvelles espèces pour l'Eure-et-Loir ! Un chiffre conséquent quand on estime leur nombre dans le département à plus de 1000 espèces.

L'inventaire a également permis la redécouverte de l'*Herminia grisealis*, une espèce qui n'avait pas été observée depuis 1867 dans la région.

Les papillons de nuit jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes, et leur déclin soulève plusieurs enjeux écologiques et de préservation importants :



Les papillons de nuit sont des polliniseurs essentiels, tout comme les abeilles et les papillons de jour. Ils visitent les fleurs durant la nuit, contribuant à la reproduction de nombreuses plantes. Leur disparition pourrait avoir un impact sur la pollinisation nocturne, perturbant les écosystèmes et certaines cultures agricoles.

Les papillons de nuit sont une source de nourriture pour de nombreux animaux, notamment les chauves-souris, les oiseaux, et même certains mammifères et reptiles. La réduction de leurs populations affecte la chaîne alimentaire et menace la biodiversité en privant ces prédateurs d'une ressource clé.

Cet inventaire souligne l'importance de la sauvegarde et de l'étude continue de nos milieux naturels. Elle témoigne de l'engagement du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Centre Val de Loire pour la protection des écosystèmes locaux et récompense d'ores et déjà les actions de préservation entreprises par l'association.



ASSOCIATIONS

LE CLUB DE L'AMITIÉ DE MANOU

Une fois encore, l'année a été riche en manifestations. Les activités variées se sont suivies afin que chacun de nos adhérents y trouve son bonheur.

Lors de l'Assemblée Générale du 11 janvier 2024 au cours de laquelle le rapport financier et le rapport d'activités ont été entendus et approuvés, le bureau a été reconduit. Madame Lucette DAVID poursuit son rôle de Présidente. L'assemblée générale terminée, tous les participants ont été conviés à partager la galette des Rois et le verre de l'amitié.

Samedi 16 mars : le printemps approchant, le Thé Dansant se faufile à l'horizon. Nicolas Devoir, l'orchestre du jour et ce depuis quelques années, a régalé nos danseurs infatigables sous les airs de polka, tchatcha, marche. Vers 16h, chacun a dégusté les délicieuses tartelettes de « Saveurs et Traditions » de La Loupe.

Mardi 23 avril : première sortie 2024 : direction Angers. «TERRA BOTANICA», Un parc orienté vers l'univers du végétal et de la biodiversité. A l'arrivée, un instant gourmand attendait le groupe. Ensuite, les participants ont profité d'une visite guidée panoramique. Après toutes ces belles images, direction vers un déjeuner thématique au sein du parc. Chacun a pu flâner à sa guise dans cet écrin de verdure.

Dimanche 12 mai : le temps est venu de l'expo-vente! Tous sont venus tenter leur chance à la tombola ou bien évaluer le panier garni, mais aussi choisir napperons, tricots réalisés par les membres du club. Les pâtisseries, confitures, crêpes remportant également leur faveur.

Jeudi 30 mai : cette nouvelle sortie s'est déroulée à Condé/Huisne pour déguster un délicieux repas au «Melrose Cabaret», suivi du spectacle «Cabaret Music-Hall». Plumes, strass, humour, chansons, un moment intense de partage, d'émotions et de bonne humeur.

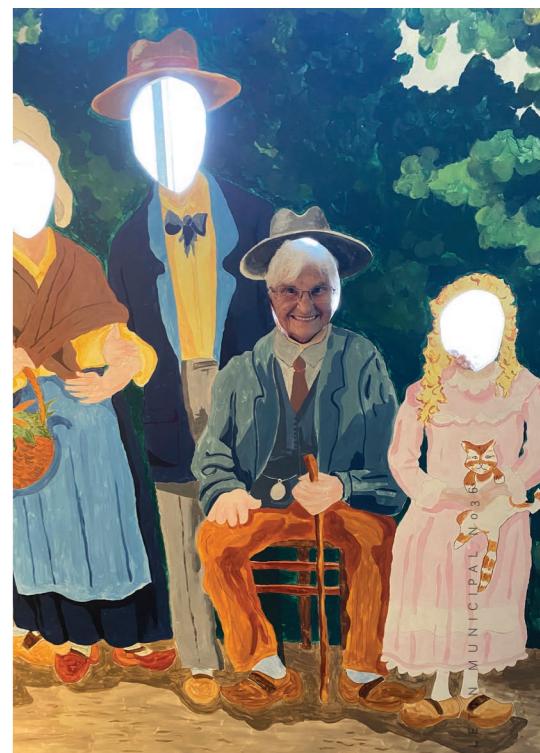
Jeudi 19 septembre : Direction La Fresnaye-sur-Chédouet, commune de Villeneuve-en-Perseigne, pour découvrir l'Histoire Vivante du vélo et des compétitions cyclistes. Déjeuné au «Saint-Langis» tenu par Nath et Paolo où les convives se sont régalés du succulent menu ainsi que de la bonne humeur qui règne dans cet établissement. Pour clore cette journée, visite du musée de l'Emigration Française au Canada et du musée des commerces et des marques.



Dimanche 20 octobre : Arrive le thé dansant de l'automne. Plus de cent participants se sont retrouvés et trémoussés sous les airs de notre orchestre Nicolas Devoir.

Pour conclure, un dernier petit mot concernant le Téléthon. Le club de l'amitié participera financièrement à cette cause mais non plus physiquement car trop peu, voir aucun, visiteurs se déplacent à cette journée.

Au Club de l'Amitié de Manou, il se passe toujours quelque chose. Alors, nous invitons le plus grand nombre à nous rejoindre et nous suivre. Sachez que vous serez tous les bienvenus.





COMITÉ DES FÊTES DE MANOU

Le Comité des Fêtes de Manou organise des évènements festifs tout au long de l'année. Les bénéfices de chacun d'entre eux permettent d'organiser l'arbre de Noël des enfants en décembre de chaque année.

L'année 2024 a débuté par le loto début février. Salle comble, silence de marbre à l'énoncé des numéros par Philippe Roineau, concentration des petits et des grands jusqu'au moment où l'un d'entre eux se manifestent pour remporter le fameux lot de la partie (outils, appareils de cuisine, Parc de Beauval, Papéa Parc, bons d'achats divers...) Le plus gros lot de cet après-midi était un bon d'achat d'une valeur de 300€ dans un hypermarché. Ce bon d'achat a fait une heureuse gagnante, habitante de Manou !

Il s'en est suivi de la randonnée pédestre, fin avril. Une petite nouveauté cette année : une participation financière de 4€ a été demandée aux randonneurs. Cette participation de 4€ a donné une certaine valeur à notre manifestation et a réuni près d'une centaine de personnes, amoureux de la nature et de balades printanières...

Annie Botineau, habitante de notre commune depuis des dizaines années, s'était gentiment manifestée auprès de l'association depuis quelques mois pour proposer des nouveaux circuits.

Grâce à sa connaissance infaillible sur les différents chemins de nos forêts domaniales, Annie a tracé de nouveaux parcours. Celui de cette année 2024, nous a conduit direction le rond de Francqueville où le ravitaillement attendait les randonneurs.

Après la pause-café, il fallait faire son choix entre le circuit d'une distance de 9 km ou le plus grand, qui atteignait les 15 km. À l'arrivée des marcheurs à la salle communale, en fin de matinée, chacun a pu profiter d'un verre de l'amitié, offert par l'association.

Samedi 13 juillet - Jour du repas champêtre de notre village pour célébrer de la Fête Nationale.

Côtelettes, chipos, merguez, frites, pâtisseries... Que de bons produits locaux pour se régaler en attendant patiemment le feu d'artifice. Ce n'est pas moins de 200 personnes qui sont venus déguster ce repas, sous les tonnelles prévues pour l'événement.

Ambiance musicale assurée par DJ Stéphane. 23h arrivant, flambeaux allumés pour les plus jeunes, il est temps pour chacun de prendre sa place autour de l'étang pour admirer le feu d'artifice offert par la commune.



La traditionnelle brocante du 15 août a fait son retour en 2024. Une soixante de brocanteurs se sont installés sur la Place de la Mairie ainsi que dans la Rue Louise Koppe. De nombreux chineurs sont venus, de près comme de loin, tout au long de cette journée.

Le «Bar de la Grange» a proposé une formule «petit-déjeuner» pour les visiteurs les plus matinales. À toute heure, chacun a pu s'installer au commerce du village pour passer du bon temps entre amis et/ou famille.

Pour la pause déjeuner, le food truck «Chez Philou» s'était installé sur la Place de la Mairie pour proposer une formule «saucisses-frites». Quant aux membres du Comité des fêtes, ils ont confectionné, pour les plus gourmands, des crêpes et gaufres jusqu'en fin d'après-midi.

Grâce à tous ces évènements, début décembre, tous les enfants inscrits, de 0 à 11 ans, ont pu se retrouver pour partager l'arbre de Noël.

Le Père Noël est arrivé sur la Place de la Mairie, accompagné de ses deux ânes et ses lutins.

Quelques photos, quelques bonbons, il est temps de rejoindre la salle pour profiter du spectacle : «Zafary Noël Bulles». Après 1h de spectacle et quelques douceurs sucrées pour les petits estomacs, le Père Noël s'est vu remettre une soixantaine de cadeaux aux petits Manousiens.

Début janvier 2025, l'assemblée générale s'est tenue à la salle polyvalente et a permis de renouveler les membres du bureau. Celui-ci est composé d'une nouvelle Présidente, Coralie Chapon, d'une nouvelle Vice-Présidente, Priscillia Alexandre, mais également d'une nouvelle secrétaire, Emilie Bodelle. Amélie Blanchet reste dans ses fonctions de trésorière de l'association.

Un petit aperçu des manifestations 2025 :

Loto : Dimanche 9 mars (salle polyvalente)

Randonnée Pédestre : Dimanche 18 mai (salle communale)

Fête Nationale : Dimanche 13 juillet (salle polyvalente)

Brocante : Vendredi 15 août (Place de la Mairie)

Arbre de Noël : Dimanche 7 décembre (salle polyvalente)

La Bogasserie Manou 02 37 81 88 84

ENTREPRISE DE BÂTIMENT
LEGRET SÉBASTIEN

MAÇONNERIE ▶ ZINGUERIE ▶
COUVERTURE ▶ ISOLATION ▶ CARRELAGE ▶



LA BULLE DES INDÉ'

Le jeudi 14 novembre 2024, l'association La Bulle des Indé' a tenu son assemblée générale ordinaire à l'Espace France Services, à La Loupe. Cette rencontre, rassemblant de nombreuses adhérentes, a permis de faire le bilan de l'année écoulée et de définir les orientations pour l'année à venir.

Un réseau local au service des femmes indépendantes

Crée pour soutenir les femmes entrepreneures et indépendantes sur le territoire de la Communauté de Communes Terres de Perche et ses environs, La Bulle des Indé' poursuit son objectif de favoriser les échanges, l'entraide et le développement professionnel dans un cadre convivial et flexible. Grâce à ses valeurs fondamentales - convivialité, ancrage local et souplesse - l'association rassemble aujourd'hui 43 adhérentes issues de secteurs d'activité variés, enrichissant ainsi le réseau.

Bilan d'une année riche en activités

Marie Baudry, présidente de l'association, a présenté le rapport d'activité pour la période d'octobre 2023 à octobre 2024. Parmi les temps forts, on retient :

- Soirée entrepreneurat féminin : organisée en avril 2024, elle a attiré une soixantaine de femmes du territoire, marquant un moment clé pour le réseautage local.
- Participation au Forum des Associations : l'événement de septembre 2024 à La Loupe a permis de renforcer la visibilité de l'association.
- Engagement caritatif : des actions telles que la collecte pour le Téléthon et la participation à Octobre Rose, qui a réuni 300 visiteurs, illustrent l'ancrage social de La Bulle des Indé'.
- Réunions mensuelles : chaque premier jeudi du mois, les membres se retrouvent pour échanger, partager leurs expériences et accueillir de nouvelles participantes. Ces réunions ont notamment permis d'aborder des sujets variés comme l'engagement politique, le RGPD ou encore les financements de projets.

L'année a également été marquée par le développement d'outils de communication, avec l'animation des réseaux sociaux et la création d'un site internet, facilitant la visibilité de l'association.

Pour nous contacter :

La Bulle des Indé' @labulledesinde La Bulle des Indé'
E-mail : labulledesinde@gmail.com • T : 06 64 14 59 84



LES ÂNES DU HAUT DU PERCHE

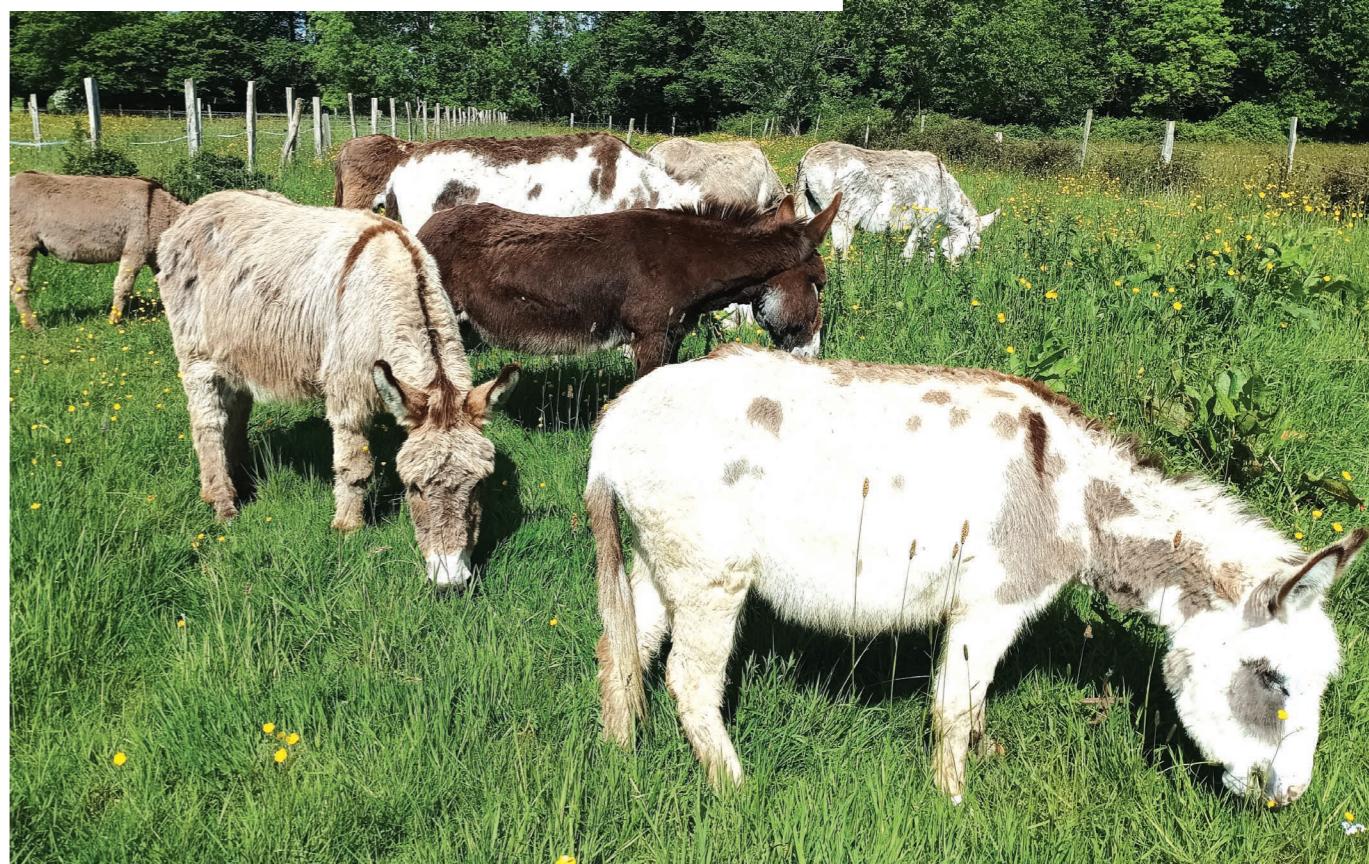
Depuis plusieurs mois maintenant, l'association des Anes du Haut du Perche a délocalisé son siège social à Manou. En effet, la Présidente de l'association, Mme Hauteville Agnès est habitante de notre commune.

But de l'association : valoriser l'âne, son histoire, ses besoins, le respect de l'animal.

En partenariat avec Mme Godard Catherine, ânière sur la commune de Marchainville (61), membre fondateur de l'association et qui par sa formation en médiation asine et sa connaissance sur les ânes, gère son auto entreprise avec son troupeau de 8 ânes. Elle organise différentes activités comme les balades, ateliers, médiation asine pour les personnes en situation de handicap.

De son côté, l'association accueille les centres de loisirs, écoles, EHPAD... Les membres de l'association peuvent aussi se déplacer. Mme Godard Catherine met à disposition ses ânes et le moyen de transport pour les événements qu'ils projettent, en accord avec elle, et suivant la disponibilité de ses ânes.

En 2024, divers événements se sont déroulés sur la structure et en extérieur. L'association a organisé le Mardi Gras, Pâques, une journée portes ouvertes, une marche solidaire pour le cancer du sein, halloween... Rendez-vous en 2025 pour d'autres animations !





ÉCOLE

L'ÉCOLE DE MANOU

Année scolaire 2023/2024

Les écoles du regroupement ont accueilli 171 élèves répartis de la façon suivante : 17 PS, 16 MS, 17 GS et 11CP à Meaucé ; 6 CP, 30 CE1 et 8 CE2 à Manou ; 12 CE2, 25 CM1 et 29 CM2 à Fontaine-Simon.

L'école a travaillé, tout au long, de l'année sur les JO : nous avons ainsi fait le tour du monde et découvert les différents continents, les disciplines olympiques. Nous avons aussi voyagé en France en suivant le parcours de la flamme sur le territoire. En parallèle, nous avons participé aux défis proposés par l'USEP : «Les enfants font leurs jeux».

En septembre, les élèves ont découvert un élément de notre patrimoine : le château de Nogent-le-Rotrou. Le jour de la visite, ils ont passé un moment avec Carol Descordes, artiste photographe spécialisée dans les natures mortes. Ils ont pu observer ses œuvres puis chacun a réalisé sa propre nature morte qui a été prise en photo.

Le 12 janvier, les élèves ont assisté à une animation «Planète Mômes» sur le thème des arts : «Artiste, une variété de talents».

Le 22 janvier, l'école s'est rendue à la médiathèque de La Loupe. Après l'écoute d'un album, les élèves visité la médiathèque et les Micro-Folies.

Après une très longue pause liée à la crise sanitaire, tous les enfants du regroupement se sont retrouvés pour fêter Carnaval le samedi 23 mars à Manou. Les élèves de Manou ont confectionné le bonhomme Carnaval qui a été brûlé, après un défilé dans la commune et une grande ronde, derrière la salle des fêtes. Cette journée a été préparée par les écoles, l'APE et la municipalité. Ce fut une belle matinée pour tous !

De mars à juin, nous avons continué notre tour du monde mais cette fois en musique avec Elisabeth intervenante dans le cadre du dispositif «Musique en Tous Sens». Elle a fait découvrir les instruments et musiques des différents continents. À partir de ces découvertes, les élèves ont construit un spectacle qui a permis aux parents de voyager le soir de la remise des prix le 18 juin.

Découvrir des instruments du monde a été aussi l'objectif de la sortie de fin d'année : l'école s'est rendue à Musikenfête le vendredi 28 juin. Lors de cette journée, les élèves ont pu observer divers instruments du monde entier et produire au rythme d'un conte avec certains instruments.

L'année a été clôturée avec notre randonnée du regroupement, le jeudi 4 juillet, où tous les enfants se sont retrouvés pour une marche en forêt et un pique-nique partagé.

L'école tient à remercier l'investissement de l'APE des 3 villages qui permet la réalisation de nombreux projets.

Murielle Valadares



SPORT

LA DÉFERLANTE PERCHERONNE

Pour cette 2^e édition, c'est à La Loupe, que les organisateurs ont fait le choix d'organiser ce grand événement, tant attendu.

La Déferlante Percheronne a accueilli près de 2500 participants le 7 avril dernier.

Ce n'est pas moins de 5000 visiteurs qui ont fait le déplacement pour voir un membre de la famille, un ami, un voisin ou encore un collègue de travail... Franchir les obstacles boueux, escalader des murs, traverser des cours d'eau ou encore se jeter dans un bain de mousse, et ce, toujours dans la bonne humeur !

Le départ de la course se faisait dans la cour d'honneur du Château de La Loupe à partir de 9h jusqu'à 15h.

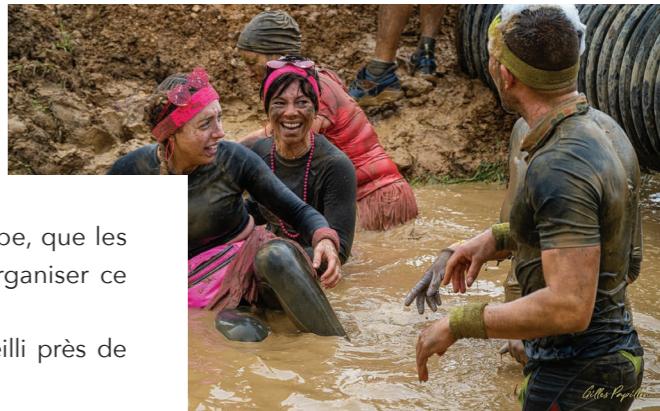
La Déferlante Percheronne est une course à pied, ouverte à tous à partir de 16 ans, avec plusieurs niveaux de difficultés et des obstacles naturels et artificiels à franchir, sur un parcours de 7 ou de 11 km. Un parcours ados «8/15 ans» et un parcours enfant «4 à 7 ans» ont également été proposés dans cette édition.

Afin d'organiser au mieux cet événement sportif, les organisateurs ont fait appel aux bénévoles. C'est environ 250 bénévoles qui ont été mobilisés pour le bon déroulement de cette journée.

Environ 6 mois de travail sont nécessaires pour pouvoir organiser une telle manifestation. De nombreux partenaires financiers participent à l'événement : le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, la Communauté de communes Terres de Perche, la Ville de La Loupe en mettant à disposition ses installations au gymnase, ses services techniques pour installer les obstacles, la Sécurité civile de Nogent-le-Rotrou, la Croix-Rouge pour la sécurité etc. Sur place, on pouvait trouver de nombreux chapiteaux, des food-trucks pour se restaurer le midi, des jeux gonflables pour occuper les plus petits...

L'arrivée de ce défi se clôturait par le franchissement d'un mur final de 4 m de hauteur, inspiré tout droit de l'émission «Ninja Warrior».

Si cette aventure unique vous tente, une 3^e édition de la Déferlante Percheronne aura lieu cette fois-ci à Thiron-Gardais, le dimanche 6 avril prochain.



Rémi Duval / Charlie Objectif

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 2 avril sur le site Internet : www.ladeferlante.fr

LA DÉFERLANTE



RENCONTRE



RENCONTRE

RENCONTRE AVEC UNE PASSIONNÉE D'HISTOIRE !

Constance Santaromana, jeune manousienne passionnée d'histoire depuis sa troisième année de collège, œuvre au sein d'une toute nouvelle association afin de promouvoir l'histoire locale.

D'où t'es venue cette passion pour l'histoire ?

En 3^e je faisais partie du Club Histoire du Collège Jean Monnet (La Loupe). Mes professeurs d'histoire m'ont transmis leur passion et leurs connaissances.

Grâce au Club Histoire, j'ai pu rencontrer des personnalités comme Esther Senot, visiter des lieux emblématiques, faire des recherches historiques notamment aux archives départementales, monter des expositions sur l'histoire locale.

Cet intérêt commun pour l'histoire au sein du Club Histoire a été partagé par plusieurs jeunes manousiens qui eux aussi se sont investis au cours de leur année de 3^e de collège.

Au fil du temps, il m'est apparu important de poursuivre ces actions et c'est ainsi que nous avons créé, avec un ancien camarade de classe, des professeurs référents notamment Monsieur Berthel, une association «IMSH, Institut pour la mémoire et le savoir historique», basée à La Loupe.

Pour quelles raisons avoir créer une association ?

À l'issue de ma troisième année nous avions déjà cette petite idée en tête de faire perdurer notre passion. Un de nos professeurs y pensait lui aussi de son côté, puis l'idée a germé pendant les vacances estivales et nous avons crée cette association grâce à l'élan de Monsieur Berthel.

Pour moi, c'est important d'avoir cette reconnaissance de nos aînés, montrer que les jeunes sont sensibles à l'histoire, recueillir des témoignages, faire des recherches.

Quelles sont les missions de cette association ?

Aujourd'hui nous aimerais vulgariser l'histoire, toucher le jeune public, rassembler les générations autour de l'histoire locale.

Quels sont les projets 2025 de l'association ?

- Organiser un festival d'histoire, avec des animations jeunes publics, concours, conférences... en associant les acteurs locaux, personnalités connues et avec les sites touristiques du territoire.
- Répertorier le petit patrimoine local des communes autour de La Loupe et Thiron-Gardais.
- Rencontrer les élus des communes.
- Participer aux commémorations patriotiques du 11 novembre et 8 mai dans les communes.
- Proposer une conférence sur Paul Deschanel.

Le premier rendez-vous aura lieu en mars avec une conférence avec l'historien François Gatineau sur l'année 40.

Nous travaillons aussi avec les associations locales telle que l'Association du Maquis de Plainville. Une sortie sera proposée uniquement aux membres de l'association au Val de Grâce à Paris.

Aujourd'hui, l'association compte environ une trentaine de membres, un bureau composé de lycéens, professeurs, parents d'élèves, élus.

Nous avons envie de faire grandir cette association, de pouvoir avoir des forces vives pour organiser des événements, concrétiser des projets et surtout sensibiliser le plus grand nombre sur l'importance de devoir de mémoire.



POUR MOI, C'EST IMPORTANT D'AVOIR CETTE RECONNAISSANCE DE NOS AÎNÉS,
MONTRER QUE LES JEUNES SONT SENSIBLES À L'HISTOIRE, RECUEILLIR DES TÉMOIGNAGES,
FAIRE DES RECHERCHES.

**Pour adhérer, contacter
ou suivre les projets
de cette belle association :**

✉ imsh_28.histoire
E-mail : imsh.28@hotmail.com





ELAN



ELAN

SERVICES ENFANCE • JEUNESSE • PARENTALITÉ

Relais Petite Enfance

Parents, futurs parents, besoin d'être conseillés pour la garde de votre enfant de 0 à 4 ans ?

Assistant(e)s maternel(le)s, Professionnel(le)s de la petite enfance, besoin d'être accompagnés dans vos missions ? Le Relais Petite Enfance est le guichet unique d'information sur les modes d'accueil du territoire Terres de Perche. Il vous présente et vous informe sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire, vous accompagne lors d'un entretien individuel pour choisir l'accueil le mieux adapté à vos besoins et à ceux de votre enfant, vous remet des coordonnées d'assistant(e)s maternel(le)s disponibles où vous remet un dossier de pré-inscription au sein du multi-accueil (crèche) de La Loupe.

Multi-accueil à La Loupe

La crèche est un lieu d'apprentissage et de socialisation qui est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15. L'attribution des places s'effectue à l'occasion d'une commission spécifique qui a lieu tous les ans, en fonction de la situation familiale et professionnelle. Les dossiers de demande de place doivent être déposés en mars, dernier délai, pour la rentrée scolaire suivante. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le Relai Petite Enfance qui réceptionne les demandes.

Contact : 02 37 29 45 68 ou 07 49 61 26 89

Lieu d'Accueil Enfants Parents LAEP « La Coccinelle »

Lieu d'échanges pour parents et enfant de 0 à 4 ans avec des temps d'apprentissage et de découverte. Ouvert le mardi de 9h à 11h15 et le jeudi de 13h30 à 16h (hors vacances scolaires) à La Loupe. Au programme : rencontres et jeux pour les enfants de la naissance à l'entrée à l'école maternelle avec un parent ou proche. Il favorise des temps d'échanges entre les enfants, les parents et les professionnels de la Petite Enfance. Cet espace permet également de prendre le temps d'accompagner les enfants dans leurs apprentissages et leurs découvertes.

Contact : 07 69 76 99 59

Accueil de loisirs à La Loupe et à Thiron-Gardais

Mode de garde collectif pour votre enfant de 3 à 11 ans à La Loupe et à Thiron-Gardais.

Les accueils de loisirs accueillent les enfants hors des temps scolaires les mercredis et durant les vacances scolaires (fermeture annuelle aux vacances de Noël et en août) de 7h à 18h30.

Il s'agit de lieux de vie qui proposent des activités pédagogiques et/ou ludiques.

L'attribution des places pour les mercredis s'effectue à l'occasion d'une commission spécifique qui a lieu tous les ans, en fonction de la situation familiale et professionnelle. Les dossiers de demande de place doivent être déposés en mars, dernier délai, pour la rentrée scolaire suivante.

Pour les vacances scolaires, le début des inscriptions se fait 3 ou 4 semaines avant le début de chaque période. Il n'y a pas de critères précis retenus pour la réservation d'une place, simplement être réactif lors de l'ouverture des inscriptions.

Contact pour La Loupe : 02 37 29 94 47,

Contact pour Thiron-Gardais : 07 66 56 68 12

Point Information Jeunesse

Le Point Information Jeunesse de 12 à 25 ans (et plus si nécessaire) accueille tous les jeunes anonymement et gratuitement. Ouvert à tous, le PIJ a pour mission d'aider les jeunes à trouver des informations sur tous les sujets qui les concernent ou les intéressent sur différentes thématiques comme l'orientation, l'alimentation, le harcèlement, les accidents domestiques, les discriminations...

L'informatrice jeunesse du PIJ est également présente sur les réseaux sociaux avec des permanences "Promeneurs du Net" les jeudis de 20h à 21h30. Elle écoute, informe, accompagne et conseille les jeunes dans leurs interrogations et leurs projets. Il dialogue avec chacun, renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et l'image.

Contact : 07 67 46 41 72

Maison des Familles

Lieu d'écoute, d'information et de conseils concernant l'éducation des enfants, la vie quotidienne, l'accès aux droits.

La Maison des Familles a pour vocation :

- d'accompagner et de soutenir les parents dans leur vie quotidienne,
- de développer des projets d'actions pour les familles en lien avec l'expression de leurs besoins
- de développer la mise en réseau des partenaires sociaux et éducatifs.

Elle organise : les cafés des parents, parents d'élèves, parents d'adolescents, les sorties familles, la commission des parents pour mettre en place des sorties et séjours, les animations parents/enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires et la présence sur les réseaux sociaux avec des permanences "Promeneurs du Net" les mardis de 19h30 à 21h (sauf pendant les vacances scolaires). Une écoute, une information, un accompagnement et des conseils à destination des parents ou futurs parents sur des sujets en lien avec la parentalité.

Contact : 07 69 76 99 59



06 60 26 80 57





ADMR

ADMR

AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DEPUIS 1945,
l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne.



La mission de l'ADMR est de permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles de la naissance à la fin de vie, en proposant une large gamme de prestations et de services :

- Aide à domicile, aide à la toilette, aide aux repas, aide aux courses,
- Aide au lever et au coucher
- Transport accompagné
- Livraison de repas : www.livraison-repas-admr28.fr
- Téléassistance classique pour le domicile
- Téléassistance mobile avec géolocalisation pour les séniors actifs : www.teleassistance-admr28.fr
- Entretien du logement, Entretien du linge
- Services d'aide aux familles

L'association est animée par une équipe de bénévoles proches de ceux qui font appel à eux, et emploie du personnel salarié qui réalise les interventions auprès des personnes aidées.



L'ADMR recherche de nouveaux bénévoles pour

- Visiter les personnes âgées et isolées ;
- Participer à l'installation de téléassistances ADMR ;
- Aider au fonctionnement de l'association.

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps (quelques heures par semaine ou par mois), contactez-nous !



Association locale ADMR de LA LOUPE
02.37.35.17.14.
E-mail : contact@fede28.admr.org
Le site internet : www.fede28.admr.org



CPTS

CPTS NOEL

Un engagement fort pour la santé de la population

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Nord-Ouest de l'Eure-et-Loir (CPTS NOEL), qui regroupe des professionnels et acteurs de santé poursuit sa mission pour améliorer l'accès aux soins et promouvoir la santé des habitants de notre territoire.

Voici trois actions phares qui illustrent les actions développées par les professionnels de santé de la CPTS :

1. Un dispositif de soins non programmés renforcé

Face à la hausse de la demande de soins et à la désertification médicale, la CPTS a mis en place un dispositif innovant pour garantir aux patients sans médecin traitant ou dont le médecin traitant est indisponible, une consultation de médecine générale dans les 48h pour une urgence non vitale. Les renouvellements d'ordonnances, les certificats médicaux et les prolongations d'arrêt maladie ne pourront être pris en charge lors de ces consultations. Ce dispositif est possible grâce à une organisation locale avec les médecins généralistes volontaires. N'hésitez pas à contacter le SAMU au 15 ou à en parler avec votre professionnel de santé qui vous orientera vers ce dispositif.

2. Faciliter l'accès au médecin traitant pour les patients fragiles

La CPTS propose un questionnaire rapide qui permet d'identifier les patients sans médecin traitant ayant des maladies chroniques. L'objectif est ensuite de favoriser la mise en relation entre ces patients fragiles et les médecins généralistes disponibles et volontaire pour accueillir ces patients. N'hésitez pas à remplir ce questionnaire via ce QR code :



3. La mise en place d'actions de prévention

La prévention est au cœur des actions de la CPTS afin de sensibiliser la population à différentes thématiques de santé publique. Par exemple, des affiches et flyers sur la prévention des écrans et les troubles du langage chez les jeunes enfants ont été créés par les professionnels de santé. Des interventions peuvent être organisées dans les écoles et auprès des familles pour sensibiliser le plus grand nombre.

Pour toutes demandes d'informations :
cptsnoel@gmail.com

PROTÉGEONS NOS ENFANTS, ÉVITONS LES ÉCRANS !

LES 4 PAS de Sabine DUFLO - Psychologue clinicienne
Centre médico-psychologique de Noisy-Le-Grand



IMPACTS PSYCHOLOGIQUES

Enquête réalisée sur 1900 enfants de 5 ans par le pédiatre Peter WINTERSTEIN.
Le "test du bâtonnet" est utilisé par les psychologues pour apprécier le développement intellectuel d'un enfant, en quantifiant le nombre de détails figurants sur le dessin d'un personnage dessiné en temps libre et sans gommer.



QUE POUVEZ-VOUS FAIRE AVEC VOS ENFANTS SANS ÉCRAN ?

Voici quelques idées de jeux et d'activités à partager avec votre enfant :

- Les jeux de société ;
- Lire des histoires et leur donner des livres à écouter ;
- Jouer en plein air (à pied, balançoire, trampoline, vélo etc.) ;
- Activités manuelles (pâtes à modeler, peinture, jeu de construction, bac de transvasement, cuisine, jeu de mecaniser etc.).

Si votre enfant pleure, n'hésitez pas à lui lire une histoire afin de l'apaiser et le divertir.

N'hésitez pas à prendre contact avec la ludothèque près de chez vous pour participer à des moments collectifs.



ESPACE FRANCE SERVICES

Lespace Franc Services propose un accompagnement pour les démarches administratives ou numériques du quotidien.

Accompagnement aux démarches administratives

Quelques exemples de démarches possible à l'Espace France Services :

- Commander sa carte vitale, faire une demande de complémentaire santé solidaire....
- Faire sa pré-demande de titre en ligne (pour une carte d'identité ou un passeport), son permis de conduire, sa carte grise
- Déclarer ses revenus auprès des impôts, déclarer ses biens immobiliers, payer une facture locale...
- Faire une demande d'aide au logement, RSA, prime d'activité...
- Créer son identité numérique ou coffre fort numérique La Poste...
- S'inscrire à France Travail, rechercher un emploi ou une formation, réaliser un CV...

Mise en relation avec des partenaires

L'Espace France Services vous permet aussi de prendre rendez-vous avec l'un des partenaires lors de sa permanence (tels qu'un conseiller de France Travail, de la Mission Locale, des services des impôts ou un conciliateur de justice).

Aide à l'utilisation des services et outils numériques

Un accompagnement par un conseillère est proposé pour utiliser un ordinateur en autonomie, s'informer ou accéder à une formation, un stage ou un emploi.

Effectuer ses démarches en ligne :

- S'inscrire sur les sites d'emploi (Boostemploi, France Travail, agences intérimaires...)
- Postuler à des offres
- S'actualiser...

- S'informer / rechercher des stages, formations, emplois
 - Créer / mettre à jour son CV, ses lettres de motivation
 - Participer à des ateliers thématiques
 - Se préparer à un entretien d'embauche (conseils, astuces, gestion des émotions...)
 - S'entraîner à un entretien d'embauche...
- Mais aussi des ateliers numériques gratuits des partenaires : Digital Séniors, CBE..

Chill & Learn Space

Un espace convivial équipé de 10 PC, imprimante, WiFi... où se déroulent les réunions, formations, ateliers ...

Espace France Services Itinérant

La Communauté de Communes a mis en place depuis l'année dernière un service Espace France Services itinérant pour répondre aux problèmes de mobilité existants sur le territoire pour certains administrés. Permanence le mardi après-midi et vendredi matin (deuxième partie de matinée) pendant les périodes scolaires dans les mairies de Fontaine Simon, Manou, Champrond en Gâtine, Vaupillon et Saint Eliph.

Informations pratiques

Espace France Services

18 rue de la Gare 28240 La Loupe
T. 02.37.81.38.93 • E-mail : msaplaloupe@terresdeperche.fr
❶ Espace FS La Loupe
Blog : <https://efs-cls.blogspot.com/>
Horaires d'accueil du public : (sur RDV de préférence)
Du lundi au jeudi : 8h - 12h15 / le vendredi : 8h - 10h /
le lundi et jeudi : 13h30 - 16h

Rendez-vous à guichet fermé : accompagnement par une Conseillère France Services : mardi de 13h30 à 16h
Permanences partenaires : mardi et mercredi après-midi ou vendredi (voir planning des permanences).

IMPORTANT : pour tout accompagnement, venir avec son e-mail et ses mots de passe de connexion, son téléphone portable, son identifiant et mot de passe des comptes France CONNECT, AMELI, impots.gouv.fr...



LES NUMÉROS D'URGENCE & NUMÉROS UTILES NATIONAUX

112

Réservé aux appels d'urgence dans l'ensemble de l'Union européenne. Ce numéro est gratuit et accessible depuis n'importe quel téléphone, fixe ou mobile, 24h/24 et 7j/7. Il permet d'être mis en contact avec les services d'urgence suivants : police, pompiers, SAMU.

15

Le numéro de téléphone unique par département. Il donne directement accès au Samu (service d'aide médicale urgente).

17

Gendarmerie ou Police secours - En cas d'urgence concernant un accident de la route, un trouble à l'ordre public ou une infraction pénale nécessitant une intervention rapide pour protéger les personnes et/ou les biens.

18

Sapeurs-pompiers - Lorsqu'une ou des vies sont en danger (malaise, blessure grave, départ de feu, accident de la route, noyade, inondation, etc.).

114

Le numéro d'appel d'urgence français pour les sourds et malentendants, est un numéro unique, national, gratuit, accessible en permanence par visio-phonie, tchat, SMS ou fax.

32 37

Allez sur le site www.3237.fr pour connaître la pharmacie de garde près de chez vous.

02.41.48.21.21

Centre Anti Poison

32 30

CAF d'Eure et Loir

36 46

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

39 49

Pôle Emploi

09 72 67 50 XX

Une coupure d'électricité ?appelez le service dépannage du distributeur Enedis en remplaçant les XX par votre numéro de département. Un numéro gratuit.

0 800 47 33 33

Vous suspectez une fuite ou une coupure de gaz ? Les professionnels d'urgence sécurité gaz répondent à vos appels 24h/24 et 7j/7.

30 39

Numéro d'accès au droit, mise en relation avec un point-justice de proximité. Ce numéro est gratuit, joignable depuis l'ensemble du territoire et accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

39 19

Pour les femmes victimes de violences (chantage, coups, injures, humiliation...).

30 18

Contre le cyberharcèlement des jeunes et problèmes des jeunes sur Internet et réseaux sociaux (anonyme et confidentiel).

31 14

Prévention suicide - Numéro de téléphone gratuit, qui permet aux personnes en détresse psychologique d'échanger et de trouver une réponse adaptée auprès de professionnels de la psychiatrie et de la santé mentale (psychiatres, infirmiers spécialisés et psychologues). Des professionnels vous répondent 24h/24 et 7j/7.

119

Enfance en Danger - Vous êtes préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être ? Un numéro gratuit.

116 006

France victime - Si vous ou un de vos proches êtes victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques, au sein de la famille ou en dehors, d'un accident de la route, d'un vol ou d'une escroquerie, ou de n'importe quel autre fait qui vous porte préjudice...

0 805 80 58 17

Infos Escroqueries est chargée d'informer, de conseiller et d'orienter les personnes victimes d'une escroquerie.

0 800 23 13 13

Drogues info services - Trouvez une aide et un soutien adaptés aux besoins de chacun, des informations précises sur les effets, les risques, la loi, les lieux d'accueil, des conseils de prévention, une orientation vers des professionnels compétents.



QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS

déposés en déchèterie en 2023 ?

Depuis plusieurs années, il devient obligatoire de trier de plus en plus les déchets par matière pour qu'ils soient valorisés au mieux.

Le SIRTOM s'engage à valoriser ou recycler une grande majorité des déchets que vous apportez en déchèterie. Il peut s'appuyer sur des filières mises en place depuis plusieurs années, et des éco-organismes agréés par l'état. Chaque geste compte pour réduire notre impact sur l'environnement, c'est pour cela qu'il est important de dissocier les matières au mieux avant de vous présenter en déchetterie.

Tout savoir sur le devenir de vos déchets en déchèterie

- Vos 674 tonnes de gravats ont servi de remblais pour des chantiers privés à 90%. Les 10% restants sont partis en carrière. Vous avez besoin de remblais ? N'hésitez pas à en faire la demande au SIRTOM.
- Les 51 tonnes de bois que vous avez apportées bénéficient d'une valorisation matière. Elles sont transformées en copeaux de bois pour contreplaqué ou chaudière biomasse.
- Les 302 tonnes de ferraille et les 198 tonnes de cartons ont été recyclées pour refaire de nouveaux objets.
- Les 2560 tonnes de végétaux sont transformées sur une plateforme de compostage au Thieulin. Le compost produit sera ensuite vendu aux agriculteurs pour nourrir la terre.
- Les 280 tonnes de la benne écomaison ont été collectées et valorisées par un éco-organisme (Ecomaison), en fonction du type de matériaux récupérés. Par exemple, la ferraille récupérée retournera dans le cycle de vie de la ferraille...
- Les 228 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques ont été collectées par un éco-organisme (OCAD3E). Elles bénéficient d'une valorisation matière au maximum.

À ces grandes quantités de déchets s'ajoutent des «petites filières» de recyclage comme les capsules Nespresso, les cartouches d'encre, les lampes et néons, les piles, les textiles, les lunettes...

SIRTOM

ON VOUS
SIMPLIFIE
LA VIE,
TOUS LES
EMBALLAGES
ET PAPIERS
SE TRIENT

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
ME 1 Jour de l'an 1	SA 1	SA 1	MA 1	JE 1 Fête du travail	DI 1
JE 2	DI 2	DI 2	ME 2	VE 2	LU 2 23
VE 3	LU 3 6	LU 3 10	JE 3	SA 3	MA 3
SA 4	MA 4	MA 4	VE 4	DI 4	ME 4 19
DI 5	ME 5	ME 5	SA 5	LU 5 19	JE 5
LU 6 2	JE 6	JE 6	DI 6	MA 6	VE 6
MA 7	VE 7	VE 7	LU 7 15	ME 7 23	SA 7
ME 8	SA 8	SA 8	MA 8	JE 8 Victoire 1945	DI 8
JE 9	DI 9	DI 9	ME 9	VE 9	LU 9 Lundi de Pentecôte
VE 10	LU 10 7	LU 10 11	JE 10	SA 10	MA 10 24
SA 11	MA 11	MA 11	VE 11	DI 11	ME 11
DI 12	ME 12	ME 12	SA 12	LU 12 20	JE 12
LU 13 3	JE 13	JE 13	DI 13	MA 13	VE 13
MA 14	VE 14	VE 14	LU 14 16	ME 14	SA 14
ME 15	SA 15	SA 15	MA 15	JE 15	DI 15
JE 16	DI 16	DI 16	ME 16	VE 16	LU 16 25
VE 17	LU 17 8	LU 17 12	JE 17	SA 17	MA 17
SA 18	MA 18	MA 18	VE 18	DI 18	ME 18
DI 19	ME 19	ME 19	SA 19	LU 19 21	JE 19
LU 20 4	JE 20	JE 20	DI 20	MA 20	VE 20
MA 21	VE 21	VE 21	LU 21 Lundi de Pâques	ME 21	SA 21
ME 22	SA 22	SA 22	MA 22 17	JE 22	DI 22
JE 23	DI 23	DI 23	ME 23	VE 23	LU 23 26
VE 24	LU 24 9	LU 24 13	JE 24	SA 24	MA 24
SA 25	MA 25	MA 25	VE 25	DI 25	ME 25
DI 26	ME 26	ME 26	SA 26	LU 26 22	JE 26
LU 27 5	JE 27	JE 27	DI 27	MA 27	VE 27
MA 28	VE 28	VE 28	LU 28 18	ME 28	SA 28
ME 29	SA 29	SA 29	MA 29	JE 29 Ascension	DI 29
JE 30	DI 30	DI 30	ME 30	VE 30	LU 30 27
VE 31		LU 31 14	SA 31		

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
MA 1	VE 1	LU 1 36	ME 1	SA 1 Toussaint	LU 1 49
ME 2	SA 2	MA 2	JE 2	DI 2	MA 2
JE 3	DI 3	ME 3	VE 3	LU 3 45	ME 3
VE 4	LU 4 32	JE 4	SA 4	MA 4	JE 4
SA 5	MA 5	VE 5	DI 5	ME 5	VE 5
DI 6	ME 6	SA 6	LU 6 41	SA 6	DI 6
LU 7 28	JE 7	DI 7	MA 7	ME 7	LU 8 50
MA 8	VE 8	LU 8 37	ME 8	SA 8	MA 9
ME 9	SA 9	MA 9	JE 9	DI 9	ME 10
JE 10	DI 10	ME 10	VE 10	LU 10 46	JE 11
VE 11	LU 11 33	JE 11	SA 11	DI 12	VE 12
SA 12	MA 12	VE 12	LU 13 42	ME 12	SA 13
DI 13	ME 13	SA 13	JE 13	DI 14	DI 14
LU 14 Fête nationale	JE 14	DI 14	MA 14	VE 14	LU 15 51
MA 15 29	VE 15 Assomption	LU 15 38	ME 15	SA 15	MA 16
ME 16	SA 16	MA 16	JE 16	DI 16	ME 17
JE 17	DI 17	ME 17	VE 17	MA 18	JE 18
VE 18	LU 18 34	JE 18	SA 18	DI 19	VE 19
SA 19	MA 19	VE 19	LU 20 43	MA 20	SA 20
DI 20	ME 20	SA 20	MA 21	VE 21	DI 21
LU 21 30	JE 21	DI 21	ME 22	SA 22	LU 22 52
MA 22	VE 22	LU 22 39	JE 23	DI 23	MA 23
ME 23	SA 23	MA 23	VE 24	LU 24 48	ME 24
JE 24	DI 24	ME 24	SA 25	MA 25	JE 25 Noël
VE 25	LU 25 35	JE 25	DI 26	ME 26	VE 26
SA 26	MA 26	VE 26	LU 27 44	SA 27	SA 27
DI 27	ME 27	SA 27	MA 28	DI 28	DI 28
LU 28 31	JE 28	DI 28	ME 29	SA 29	LU 29 1
MA 29	VE 29	LU 29 40	JE 30	DI 30	MA 30
ME 30	SA 30	MA 30	VE 31		ME 31
JE 31	DI 31				



LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES EN 2024



FINANCES PUBLIQUES LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES EN 2024



**Vous construisez ?
Vous rénovez ?
Vous faites un aménagement ou un agrandissement ?**

N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

Un simulateur du montant de la taxe d'aménagement est disponible :
<https://www.ecologie.gouv.fr/calcul-taxe-damenagement>



Qu'est-ce-que la TA ?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc..)

La TA est composée :

- d'une part communale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une part départementale en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

Qu'est-ce-que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol. Elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.



Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe ?

Le fait générateur : la délivrance tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)

Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP

$$\text{TA} = \begin{cases} S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal} \\ + \\ S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental} \end{cases}$$

$$\text{TAP} = S \times \text{Valeur forfaitaire} \times \text{taux TAP}$$

Un abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué. Il s'applique :

- aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales
- aux sociétés HLM
- aux constructions abritant des activités économiques

Des exonérations facultatives ont pu être instituées localement : renseignez vous auprès de votre collectivité.

► LES VALEURS FORFAITAIRES ET LES TAUX PEUVENT ÊTRE ACTUALISÉS CHAQUE ANNÉE

► Valeurs forfaitaires pour 2024 :

Construction = **914 € / m²**

Stationnement = **3 000 € / place**

Piscine = **258 € / m²**

Ces valeurs forfaitaires sont à multiplier par **les taux communal, départemental et TAP indiqués ci-contre**

► Taux communal :

Fixé par délibération du conseil municipal

► Taux départemental :

Fixé par le conseil départemental : **2,40 % pour 2024**

► Taux TAP : **0,40 %**

► S = surface fiscale

Somme des surfaces de chaque plancher closes et couvertes dont la hauteur est > à 1,80 m, calculée au nu des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies

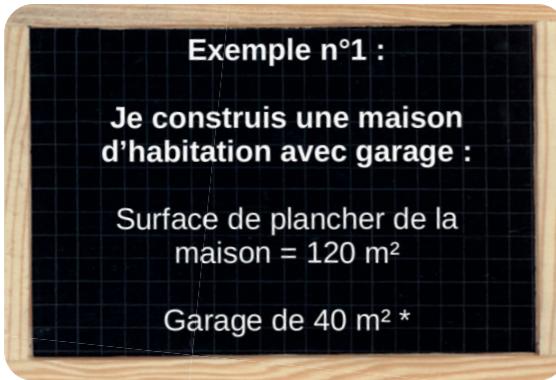
Où obtenir des renseignements ?

- Auprès de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées
 - Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé avant le 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires - 17 place de la république - service de l'urbanisme, fiscalité - 28000 Chartres Courriel : ddt-demata@eure-et-loir.gouv.fr
 - Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé à compter du 01/09/2022 : s'adresser à la Direction départementale des finances publiques - Service des impôts fonciers : Courriel : sdif.eure-et-loir@dgfip.finances.gouv.fr
- Ou depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr.

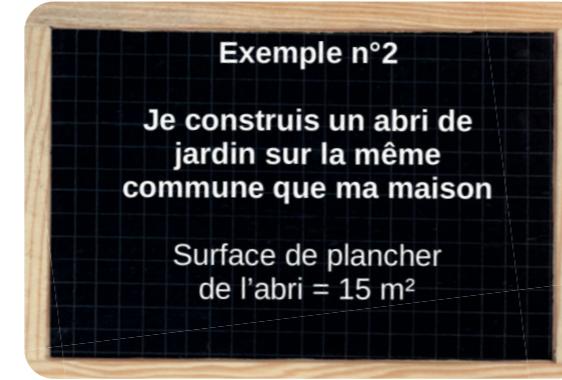
Comment estimer le montant de mes taxes ?

À partir du simulateur <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>

Le simulateur ne prend pas en compte la taxe d'archéologie préventive (TAP) qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol (taux unique de 0,4%)

**Exemple n°1 :**

Je construis une maison d'habitation avec garage :
 Surface de plancher de la maison = 120 m²
 Garage de 40 m² *

**Exemple n°2**

Je construis un abri de jardin sur la même commune que ma maison
 Surface de plancher de l'abri = 15 m²

Quel sera le montant des sommes dues au titre de la TA et de la TAP ?

En prenant en compte :

- Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel = 914 €
- Taux communal = 3 % (exemple car différent selon les communes)
- Taux départemental = 2,40 %
- Taux TAP = 0,40 %

* À noter que le garage constitue de la surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessus ou au-dessous des immeubles

CALCUL POUR LA MAISON {EXEMPLE N°1 - ARRONDIS À L'EURO LE PLUS PROCHE}

Pour les 100 premiers m² le montant s'élève à :

TA : part communale = 100 x (914 x 50%) x 3 % = 1371 €

TA : part départementale = 100 x (914 x 50%) x 2,4 % = 1 097 €

TAP = 100 X (914 X 50%) X 0,40 % = 183 €

Pour les 60 m² restants le montant s'élève à :

TA : part communale : 60 x 914 x 3 % = 1 645 €

TA : part départementale : 60 x 914 x 2,4 % = 1 316 €

TAP : 60 x 914 x 0,40 % = 219 €

MONTANT TOTAL :

$$\begin{aligned} \text{TA} &= 1371 + 1097 + 1645 + 1316 = 5\,429 \text{ €} \\ \text{TAP} &= 183 + 219 = 402 \text{ €} \end{aligned} \quad \left. \right\} = 5\,831 \text{ €}$$

CALCUL POUR L'ABRI DE JARDIN (EXEMPLE N°2)

Sachant que la valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel s'élève à 914 €, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA : part communale = 15 x 914 x 3 % = 411 €

$$\begin{aligned} \text{TA : part départementale} &= 15 x 914 x 2,4 \% = 329 \text{ €} \\ \text{TAP : } 15 x 914 x 0,40 \% &= 55 \text{ €} \end{aligned} \quad \left. \right\} = 795 \text{ €}$$

Pour éviter toute erreur, mentionnez **scrupuleusement** vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés.

La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.



Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé avant le 1^{er} septembre 2022 :

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme

- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal :

* la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

* la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1^{er} septembre 2022 :

La date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²).

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts)

- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

À noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.



Quelles démarches dois-je réaliser ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1^{er} septembre 2022 :

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.

L'accès au service « Biens immobiliers » sur impots.gouv.fr permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, ne l'oubliez pas !



PROFESSIONNELS DE SANTÉ

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

BENOIT Ingrid
120 rue de l'abbaye
28 480 Thiron Gardais
02 37 49 42 63

COSTANZA Gustavo
Maison de santé
La Loupe*
02 37 29 27 47

DUPRAT Philippe
Maison de soins •
Thiron Gardais**
01 43 21 33 33

FOURATI Maher
Maison de santé • La Loupe*
02 37 54 58 55

GOMEZ Ana
Maison de santé • La Loupe*
01 84 62 10 82

LABUTHIE Martine
Maison de santé • La Loupe*
01 84 62 62 62

RICOIS Amélie
Maison de santé • La Loupe*
01 84 62 62 62

KINÉSITHÉRAPEUTES

BOULAY Bérenger
LEBOSSÉ Guillaume
14 rue des Tilleuls
28 480 Thiron Gardais
02 37 29 70 91 • M. Boulay
06 42 43 99 27 • M. Lebossé

DEBRAY Léa
Maison de santé • La Loupe*
07 55 66 29 17

MOISA Liviu
MOISA Benjamin
Maison de santé • La Loupe*
02 37 81 13 92

PERROT Jean-Christophe
18 rue Marceau
28240 Belhomert Guehouville
02 37 37 05 19

CENTRE OPHTALMOLOGIQUE

Rue Edmond Morchoisne
28 240 La Loupe
02 37 29 33 00

INFIRMIERS

GERNIGANT Anabelle
GUERIN Angélique
HUET Magalie
RAMI Nathalie
RIGOT Candyline
Maison de soins •
Thiron Gardais**
02 37 49 47 44

BRACCAGNI Diane
BOURGEOIS Sophie
GASSELIN Laetitia
SIBERT Claire
Maison de soins •
Thiron Gardais**
02 37 49 51 78

CHAMBON Laurent
BROUARD Laetitia
HIRON Lydia
BARENTIN Isabelle
Maison de santé • La Loupe*
02 37 81 04 88
06 31 26 13 42

STEITS Sandrine
LORGERIE Mélanie
Maison de santé • La Loupe*
28 240 La Loupe
02 37 81 06 58

BLAY Estelle
BLAY Cécile
MORISSE Marie-Charlotte
Maison de santé • La Loupe*
02 37 81 09 04

DENTISTES / CHIRURGIENS DENTISTES

HEMERY Sébastien
HAMAL Siham
EL GANI Hasna
SENOUCI Yassine
MEZRAI Ayete
MEZRAI Malik
4 rue des Sablons
28240 Belhomert Guehouville
02 37 52 32 96

PUJOL Cécile
Maison de santé • La Loupe*
28 240 La Loupe
07 66 75 31 56

SACCENTI Frédéric
2 impasse de la Cerisaie
28240 La Loupe
02 37 81 05 12

SIMON Christian
Maison de soins •
Thiron Gardais**
02 37 49 48 15

OSTÉOPATHES

DUMAS MILNE EDWARDS Thibault
14 rue des Tilleuls
28 480 Thiron Gardais
07 68 65 53 52

BIGARD Pierre-Alexandre
Maison de santé • La Loupe*
06 80 81 13 55

LE GUERNIGOU Brieuc
Maison de santé • La Loupe*
06 26 45 37 43

Maison de santé
2 avenue du Perche
28240 La Loupe

Maison de soins
5 rue de Gardais
28 480 Thiron Gardais

PSYCHOLOGUES

CORDEDVANT Marie-Alix
18 rue de la Gare
28240 La Loupe
06 28 34 29 08

PROUVEUR-SELEMAN
Pascale
Maison de santé • La Loupe*
02 37 52 94 38

AUDIOPROTHÉSISTE

BOUGER Fabien
Maison de santé • La Loupe*
02 37 37 86 94

PODOLOGUES - PÉDICURES

SIMÉAU Bastien
15 place de l'Hôtel de Ville
28 240 La Loupe
02 37 52 25 67

PICHARD Maud
Soins à domicile
Secteur Thiron Gardais
06 74 12 02 27

SAGES-FEMMES

DELHAYE Océane
Maison de santé • La Loupe*
07.84.81.57.82

LE GUERNIGOU Marion
Maison de santé • La Loupe*
06 84 15 03 40

PHARMACIES

PHARMACIE CENTRALE
64 rue de l'Eglise
28240 La Loupe
02 37 81 19 89

LEROY-RENOU
10 rue du Commerce
28 480 Thiron Gardais
02 37 49 43 03

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

CERBALLIANCE
Maison de santé • La Loupe*
02 37 81 30 00

HÔPITAL

CENTRE HOSPITALIER
Rue Edmond Morchoisne
28240 La Loupe
02 37 29 33 00

EPHAD

EPHAD
Rue Edmond Morchoisne
28240 La Loupe
02 37 29 33 00

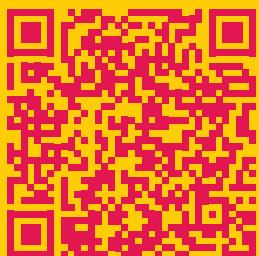
**FONDATION TEXIER
GALLAS**
8 rue des Tilleuls
28 480 Thiron Gardais
02 37 49 45 42



BRICO FONTAINE

**RENOVER & DECORER
SANS SE RUINER**

- Construction
- Bricolage • Décoration
- Service clé
- Verre à la découpe
- Jardin • Rayon équitation
- Aliments de la ferme



9 RUE DE LAUNAY • FONTAINE SIMON

02.37.81.84.09

brico-fontaine@orange.fr